

Deuxième séance, mercredi 04 septembre 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2021-DIME-261	Décret	Octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études de la route de liaison Marly–Matran	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> David Bonny <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2024-DIME-64	Décret	Crédit d'engagement pour la construction et l'équipement d'un bâtiment pour le centre de Stockage Interinstitutionnel Cantonal (SIC) à Givisiez	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Jean-Daniel Wicht <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens Jean-François Steiert
2023-GC-288	Motion	Plus de flexibilité dans la planification de l'enseignement religieux confessionnel	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Savio Michellod Pierre Vial <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2024-DFAC-7	Rapport	Pour la gestion de leurs établissements, les directions d'école primaire disposent d'ici fin 2030 des mêmes ressources en temps de travail que les directions d'école du cycle d'orientation (Rapport sur mandat 2022-GC-218)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2024-GC-182	Election (autre)	Un membre de la Commission des grâces, des pétitions et des motions populaires, en remplacement de Paola Ghielmini Krayenbühl	Scrutin de liste	
2024-GC-180	Election (autre)	Un membre suppléant de la Commission des naturalisations, en remplacement de Paola Ghielmini Krayenbühl	Scrutin de liste	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Grégoire Kubski, Sandra Lepori, Elias Moussa, Tina Raetzo, Julia Senti et Nicolas Pasquier.

MM. Didier Castella, Romain Collaud, Olivier Curty, Philippe Demierre et Jean-Pierre Siggen, conseillers d'Etat, sont excusés.

Décret 2021-DIME-261**Octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études de la route de liaison Marly–Matran**

Rapporteur-e:	Bonny David (<i>PS/SP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rapport/message:	16.04.2024 (<i>BGC Septembre 2024, p. 3143</i>)
Préavis de la commission:	12.06.2024 (<i>BGC Septembre 2024, p. 3144</i>)

Entrée en matière

Bonny David (*PS/SP, SC*). En date du vendredi 28 juin dernier à l'Hôtel cantonal, la commission ad hoc, que j'ai eu l'honneur de présider, a examiné en détail l'octroi d'un crédit d'engagement complémentaire pour les études de la route de liaison Marly-Matran. Le représentant du Gouvernement, M. Jean-François Steiert, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, était accompagné de M. André Magnin, ingénieur cantonal au Service des ponts et chaussées (SPC). Je les remercie infiniment au nom de la commission pour leur présentation du sujet et explications très complètes. M. Reto Schmid, secrétaire général adjoint, a pris le procès-verbal de la séance ; nous le remercions également.

Ce matin, il ne s'agit pas de traiter de la réalisation ou non de la route de liaison Marly-Matran, mais bien de l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études d'un montant de 3,45 millions de francs. Cependant, si cet octroi ne devait pas être validé par le Grand Conseil, le projet ne pourrait plus être mené à bien, car les études complémentaires nécessaires ne seraient pas réalisées.

Selon le message, l'octroi du premier crédit d'étude date du 16 mars 2006 pour un total de 6,625 millions de francs. C'est déjà une explication de la demande supplémentaire de ce matin : 18 ans après la demande du crédit initial, de l'eau a coulé sous les ponts de la Gérine et de la Sarine.

D'autres explications peuvent être données. D'une part, l'Etat a effectué des acquisitions foncières, et d'autre part, compte tenu de l'indexation des frais d'études et du fait que les terrains peuvent être revendus, on aurait pu porter les engagements jusqu'à 8,3 millions de francs. Le Conseil d'Etat a voulu présenter une demande de crédit additionnel afin de pouvoir fournir au Grand Conseil les chiffres actualisés les plus justes possible.

Les études sont en cours sur la méthodologie appliquée pour l'examen climatique. Le canton de Fribourg est un précurseur en la matière. Il s'agit d'évaluer les émissions de CO₂ du canton pris dans sa globalité. M. le Représentant du Gouvernement pourrait peut-être nous donner d'autres informations, à savoir si ce sujet a avancé dans les études.

Il a aussi été question de l'absence de subventions fédérales pour le remaniement parcellaire : au moment de la séance, c'est à Grangeneuve qui avait transmis les informations. Il avait été dit que le remaniement parcellaire ne pouvait prétendre à ces subventions fédérales, car la Confédération ne subventionne pas des remaniements motivés par la seule réalisation de projets routiers. Cependant, le SPC voulait à nouveau se renseigner. Y a-t-il du nouveau ?

Des études supplémentaires porteront notamment sur les nappes phréatiques et l'hydrologie. Le message détaille les chiffres concernant le décret et je ne vais pas y revenir. Je laisserai M. le Représentant du Gouvernement compléter l'information.

La commission propose donc d'entrer en matière et au vote final, a accepté le crédit complémentaire par 9 voix contre 2 et aucune abstention. Elle propose donc au plénum d'adopter ce projet selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Comme déjà évoqué par le rapporteur, les décisions de principe ont été prises, confirmées à plusieurs reprises par le Grand Conseil. Il s'agit aujourd'hui, notamment, suite aux adaptations du projet rendues nécessaires dans le cas du traitement des très nombreuses oppositions, de compléter le crédit d'étude et d'acquisition de parcelles, de permettre d'adopter le projet pour une mise à l'enquête complémentaire avant de présenter le crédit d'engagement au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, qui auront alors la possibilité de se prononcer sur le principe, tout comme la population l'aura aussi dans la mesure où les montants en jeu mèneront automatiquement au référendum obligatoire, et donc à un scrutin populaire.

Ceci étant, les principales modifications intervenues depuis le crédit d'étude d'origine sont les suivantes (certaines ont été évoquées déjà par le rapporteur) :

- > le projet comprend désormais plus d'aménagements cyclables, notamment sur toute la longueur du tronçon, avec des pistes cyclables sur le pont et des bandes cyclables sur d'autres éléments. Le comité de pilotage (CoPil) et le Conseil d'Etat avaient fait un choix plus restreint. Les oppositions ont mis en évidence un certain nombre de besoins aussi face à l'évolution des législations fédérale et cantonale.
- > D'autre part, des opportunités s'étant présentées, l'Etat a effectué des acquisitions foncières pour un montant total d'un peu moins de 2 millions de francs. On nous a posé quelques questions, notamment à partir de quand il faut demander un crédit complémentaire dans la mesure où les montants d'étude sont loin. Et même si la route ne se fait pas, les parcelles acquises restent.
- > Nous avons souhaité et préféré, suite à des échanges avec l'Administration des finances, tenir compte de l'entier des valeurs et venir avec le crédit complémentaire. La Commission des finances était, je crois, un tout petit peu partagée sur la nécessité de venir avec un crédit complémentaire. Nous avons choisi de le faire, pour des raisons de transparence et aussi d'ouverture. Cela vous permet de voir tous les montants à disposition, y compris ceux des acquisitions.
- > D'autres éléments ont été modifiés, notamment la question de l'enfouissement de la ligne à haute tension sur le tracé de la route, les questions de coûts de procédure, avec les plus de 100 oppositions qui ont dû être traitées, sont encore traitées.

Par ailleurs, pour un certain nombre d'éléments, compte tenu de l'indexation des frais d'étude et du fait que les terrains peuvent être revendus, il aurait été possible, comme déjà évoqué, de porter les engagements jusqu'à 8,3 millions de francs. Le Conseil d'Etat a souhaité néanmoins présenter une demande de crédit additionnel pour permettre au Grand Conseil d'avoir les chiffres les plus justes possible et d'avoir la marge nécessaire pour couvrir d'éventuelles surprises avec les réserves qui sont prévues.

Une précision motivée par les objectifs sans lien avec l'activité agricole : les remaniements parcellaires - le rapporteur a posé la question - ne pourront en principe pas bénéficier de subventionnements fédéraux. La vérification a été faite. A moins qu'ils ne puissent parallèlement remplir d'autres fonctionnalités, la démarche de remaniement permettra de montrer, si d'aventure cette condition est remplie.

Enfin, des études sont en cours sur la méthodologie à appliquer pour l'examen climatique. Vous savez que depuis l'adoption par le Grand Conseil ici même il y a une année de la loi sur le climat, des examens climatiques sont nécessaires pour tous les projets d'envergure de l'Etat, ce qui est évidemment le cas ici. Actuellement, le canton de Fribourg fait partie des premiers cantons qui prévoit ce type d'outil. Il n'y a pas encore de méthodologie claire au niveau national ni intercantonal pour déterminer comment ces études doivent se faire. Nous sommes donc actuellement dans une phase où, en collaboration avec d'autres cantons intéressés, nous établissons une méthodologie sur laquelle, ensuite, pourra partir un appel d'offres public, permettant à un bureau ou à un autre - ça ne sera certainement pas fait à l'interne - d'établir une étude climat pour la route Marly-Matran. Les mêmes choses s'appliqueront d'ailleurs - on m'a posé la question - aux projets de route de contournement et aux autres grands projets de construction de l'Etat. Il s'agira donc d'abord d'établir selon quelle méthode ces choses seront faites. La Confédération, par l'Office fédéral des routes (OFROU), a une esquisse de méthodes qui existent, mais qui n'est pas directement applicable pour les cantons, dans la mesure où elle tient compte d'autres critères.

En ce qui concerne la suite de la procédure, d'éventuelles nouvelles oppositions ne pourront porter que sur les éléments nouveaux de la mise à l'enquête complémentaire et donc pas sur les éléments qui ont déjà fait l'objet d'une enquête publique.

Quelques éléments sur les montants. Les études complémentaires, jusqu'à la phase 41 (forage, pédologie, sources) déjà évoquées par le rapporteur, auront un coût maximal de 1,5 million de francs. Concernant le rapport d'impact complémentaire - ce sont les études complémentaires demandées sur le rapport d'impact suite au traitement des oppositions -, je rappelle que nous avons notamment eu des associations, mais aussi des communes, qui se sont opposées au projet, qui ont demandé des éléments extrêmement précis, qui ont demandé que le rapport d'impact sur l'environnement soit complété. La première version n'a malheureusement pas fait l'affaire. Nous avons dû demander des compléments des compléments. Nous avons ensuite les travaux de géomètre du remaniement parcellaire obligatoire pour 300'000 francs, le rapport d'impact spécifique pour le remaniement parcellaire à 200'000 francs, les études du Groupe E - ça concerne l'enfouissement de la ligne sur le passage de la route - pour 100'000 francs. Je vous épargne les détails. Ce sont des éléments classiques du budget qui nous amènent au total de 3'161'925 francs, réserves comprises, pour donner suite aussi aux injonctions, tant de l'Inspection des finances que de la Commission des finances et de gestion (CFG) sur les ordres de grandeur des réserves pour nos projets de construction, qu'ils soient routiers ou de bâtiments.

Calendrier prévisionnel enfin : nous devons disposer en novembre 2024 du rapport d'impact complété par le Bureau d'environnement. Ensuite, l'examen climatique avec une quantification et planification CO₂ sur la base de ce qui a été dit précédemment en termes d'élaboration de méthodologie. Ensuite, adaptation du projet en fonction des résultats des différents examens. Premier semestre 2025, mise à l'enquête complémentaire. Ensuite, traitement des oppositions complémentaires, décision de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) sur les oppositions. Certainement, comme cela a été annoncé par certains opposants, recours au Tribunal cantonal (TC) et au

Tribunal fédéral (TF), ce qui nous fait à chaque fois les boucles de temps connues, cela ne sert à rien de se faire des illusions : on sait qu'il faut entre une année et deux ans, une année étant extrêmement optimiste et deux ans à peu près réalistes, sans doute, pour une boucle sur ce type d'objet au TC, même boucle au TF, et cela nous amène gaiement, pour le message au Grand Conseil et le vote populaire, au milieu de la prochaine législature, pour toutes les personnes qui siégeront encore au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). J'interviens tout d'abord au nom de la Commission des finances et de gestion (CFG), qui s'est réunie le 12 juin pour l'examen de ce décret. Notre Commission accepte à la grande majorité cette dépense additionnelle de 3,45 millions de francs et vous recommande d'en faire de même, tout du moins sous l'angle financier.

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Mes liens d'intérêts : je suis directeur de deux entreprises de transport de personnes actives dans le canton de Fribourg et bien au-delà. C'est donc en professionnel expérimenté que je m'exprime devant vous.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, le projet de la route Marly-Matran doit avancer au plus vite. Il faut rapidement soulager l'ouest de Fribourg et Villars-sur-Glâne de toute la circulation qui transite entre une partie du nord et le sud du canton.

Aujourd'hui, la situation est compliquée. Les usagers sont forcés de transiter par la ville qui subit une surcharge de trafic au grand dam des bordiers qui en souffrent. Ce nouveau tronçon de route est ainsi la solution qui pourra soulager les uns et les autres. Il est évident que le transit va baisser en ville, contrairement à ce qu'on veut nous laisser croire. J'en suis absolument convaincu. Tous les usagers qui se retrouvent au nord de l'autoroute A12 ne passeront plus en ville, c'est évident et logique. Il suffira aux habitants du Lac de rentrer sur l'autoroute à Guin ou à Fribourg pour ressortir à Matran, tandis que les Broyards pourront passer tout droit via Avry-sur-Matran, sans passer en ville.

Je ne vais pas faire plus long et m'étaler dans le détail des chiffres et des attributions, cela a été fait par le président-rapporteur, mais je vous informe que le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra à l'unanimité ce décret.

Nous regrettons cependant que le calendrier soit si long, puisqu'on a parlé de ce tronçon en 2006 déjà, alors que nous espérons un vote populaire pour un crédit de construction aux alentours de 2030 seulement. Presque un quart de siècle ! Presque vingt-cinq ans avant le premier coup de pioche, c'est long, c'est trop long. J'aurai plus de 70 ans lors de son inauguration, même si je n'ai pas encore de cheveux gris.

Le canton de Fribourg et sa démographie se développent très rapidement. Il faut que son réseau de mobilité se développe également plus vite, sous peine d'engorgements qui s'annoncent déjà.

Kehl Roland (*VEA/GB, SE*). Ich war Mitglied der Ad-hoc-Kommission zu diesem Kredit und spreche für die Fraktion Grünes Bündnis.

Marly-Matran ist ein Projekt, das in den Köpfen vieler Freiburger bereits gebaut ist. In der Tat: Von Weitem betrachtet, glänzt dieses Projekt in den schönsten Farben. Der Bedarf ist gross, die Verkehrssituation im Süden der Stadt ist unbefriedigend. Der erste Reflex ist: Entlastung muss her, also bauen wir wieder eine Brücke über das Saanetal. Auch viele von Ihnen hier unterstützen dieses Bauwerk und sind bereit, einen weiteren Kredit von 3,45 Millionen Franken zu sprechen. Ich lade Sie dennoch ein, mir drei, vier Minuten ihr Ohr zu leihen, ich behaupte nämlich, dieses Projekt hat viele Schwachstellen.

Erstes Problem: Ein Pfeiler der Hauterive-Brücke muss mitten in die Giftmülldeponie La Pila gestellt werden, das steht so im Umweltbericht von 2020. Ich rufe in Erinnerung: Der Boden dieser Deponie ist mit giftigen Schwermetallen durchtränkt. Eine Sanierung kostet laut aktueller Schätzung mindestens 250 Millionen Franken. Bis zum heutigen Tag liegt meines Wissens noch kein definitiver Entscheid über die Strategie zur Säuberung dieser Giftmülldeponie vor. Laut Bericht muss man diesen Pfeiler so bauen, dass die giftigen PCB-Stoffe den Beton nicht angreifen und zersetzen. Der Bau dieses Pfeilers wird die weitere Sanierung der Deponie massiv behindern und dadurch Kosten verursachen. Finden Sie es nicht auch beunruhigend, einen Brückenpfeiler mitten in eine Giftmülldeponie zu platzieren? Und wie verhält sich dieses Projekt zu Artikel 1 des Mobilitätsgesetzes, der lautet "la loi a pour but de promouvoir une mobilité durable sur les plans écologiques, [...]?"

Zweites Problem: Bleiben wir beim Herzstück dieses Projekts, der Brücke von Hauterive. Dieses 800 Meter lange Bauwerk aus Beton führt direkt an der Klosteranlage Hauterive vorbei. Diese Anlage ist ein Kulturgut der höchsten Schutzklasse und ist auf Bundesebene inventarisiert. Während der Sommerferien hatte ich Gelegenheit, mich mit den Berichten der kantonalen Kulturgüterkommission zu befassen. Auftrag der Kommission: Herausfinden, ob die Brücke die Klosteranlage visuell oder durch Lärm beeinträchtigt. 2022 fällte die Kommission ein negatives Urteil. Es wurde bemängelt, dass keine Pläne von befriedigender Qualität vorlagen. Im März 2023 kommt die Kommission dann zu einem neuen Urteil. Wieder wird die mangelhaft dokumentierte Faktenlage bemängelt: "La commission regrette le caractère très basique du modèle 3D." Das Urteil fällt dieses Mal positiv aus, jedoch knapp und mit zahlreichen Enthaltungen.

Wir bauen diese Brücke also nicht nur in eine Mülldeponie, wir riskieren auch, dass der Bund das Projekt stoppt, wenn die eidgenössische Kommission zum Schutz der Kulturgüter zum Schluss kommt, dass das Ensemble von Hauterive beeinträchtigt wird. Würde der Bund das tun? Ja, der Bund tut es gerade. Sie erinnern sich, dass der Bund im Mai den Bau der Rechtsfakultät der Universität gestoppt hat. Der Bund widerspricht dort dem Entscheid der kantonalen Kulturgüterschutzkommission, das Projekt ist dadurch auf Eis gelegt und das alles kostet die steuerzahlende Bevölkerung viel Geld. In Hauterive droht dasselbe Szenario. Um das zu vermeiden, hätte der Kanton vom Bund vorab ein Gutachten verlangen können. Das hat er aber nach meinem Wissensstand nicht getan.

Die eigentliche Achillesferse dieses Projekts ist aber die fehlende Nachhaltigkeit. Die Idee «weg mit den Autos, weg mit dem Stau» funktioniert immer nur auf kurze Sicht. Denn: Fliesst der Verkehr, wird mehr gefahren. Keine Entlastungsstrasse führt langfristig zu einer wirklichen Entlastung. Dieser Effekt kann überall, zum Beispiel auch in Düringen, wo ich wohne, beobachtet werden. Eröffnung der Poyabrücke 2011: kurzfristige Abnahme des Dorfdurchgangsverkehrs. Stand 2024: jeden Tag Stau. Der kurzfristige Effekt der Entlastung ist mehr oder weniger verpufft. Es ist leider kein Grund erkennbar, weshalb das bei Marly-Matran anders sein sollte. Hier findet keine Verlagerung statt, sondern es wird eine zusätzliche Verkehrsverbindung geschaffen. Das ist im Vergleich zum Poya-Projekt klar eine Verschlechterung, denn: mehr Strassen machen den Autoverkehr attraktiv, das führt zu mehr Verkehr.

Aus der Sicht der Fraktion des Grünen Bündnisses ist dieses Projekt deshalb nicht nachhaltig im Sinne des Mobilitätsgesetzes. Ich lade Sie deshalb ein, den Antrag des Staatsrates nicht zu unterstützen.

Julmy Markus (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich spreche in Namen der Fraktion Die Mitte. Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Mitglied der Strassen- und Wasserbaukommission, welche leider für dieses Dekret nicht zu Rate gezogen wurde. Stattdessen wurde eine Ad-hoc-Kommission eingesetzt, in welcher ich mitwirken durfte.

Marly – Posieux (Marly-Matran) - ein Infrastrukturprojekt, das die Zukunft der Agglomeration Süd der Stadt Freiburg und der ganzen Region maßgeblich beeinflussen wird. Es geht um die Verbindungsstrasse Marly – Posieux, mit der Anbindung an den Autobahnanschluss in Matran. Ein Projekt, das bereits seit einigen Jahren in Planung ist und nun einen weiteren wichtigen Schritt vor sich hat.

Bereits im Jahr 2006 wurde ein Verpflichtungskredit in der Höhe von 6,6 Millionen Franken bewilligt, um die notwendigen Studien und den Grundstückserwerb für dieses Projekt zu finanzieren. Dieser Kredit war wie folgt aufgeteilt: 5,5 Millionen Franken für Studien und 1,1 Millionen Franken für den Grundstückserwerb, was insgesamt 6,6 Millionen Franken ergab, indexiert auf 7,4 Millionen Franken. Bis zum 5. Dezember 2023 wurden bereits Gesamtausgaben in Höhe von 6,2 Millionen Franken getätigt, davon knapp 2 Millionen Franken für Immobilienerwerbe.

Diese Ausgaben zeigen, dass bereits erhebliche Fortschritte gemacht wurden. Doch um das Projekt erfolgreich abzuschließen, werden zusätzliche finanzielle Mittel benötigt. Der Staatsrat beantragt daher einen zusätzlichen Verpflichtungskredit in der Höhe von 3,45 Millionen Franken. Dieser zusätzliche Finanzbedarf ergibt sich aus mehreren Gründen. Dazu gehören die Durchführung einer Güterzusammenlegung, zusätzliche Studien nach der öffentlichen Auflage, die Aktualisierung der Verkehrsstudien, die Vertiefung der Umweltverträglichkeitsprüfung, das Genehmigungsverfahren für die Erdverlegung der Hochspannungsleitungen sowie juristische Unterstützung für die Behandlung der über 100 Einsprachen und Beschwerden.

Die Kostenaufstellung für die zusätzlichen Studien und Leistungen umfasst unter anderem 1,5 Millionen Franken für Zusatzstudien bis zur SIA-Teilphase 41, 150'000 Franken für einen zusätzlichen Umweltverträglichkeitsbericht, 300'000 Franken für die obligatorische Güterzusammenlegung durch einen Geometer und 200'000 Franken für den Bericht zur Güterzusammenlegung. Weitere Posten sind 100'000 Franken für die Studie zur Erdverlegung der Hochspannungsleitungen durch Groupe E, 250'000 Franken für juristische Unterstützung, 125'000 Franken für eine Klimaprüfung sowie 300'000 Franken für Verschiedenes und Unvorhergesehenes.

Es ist wichtig zu betonen, dass die archäologischen Prospektionsarbeiten aus dem Budget des Amtes für Archäologie (AAFR) finanziert werden. Sollten Ausgrabungen notwendig werden, wird ein entsprechender Kredit beantragt. Bei Gelegenheiten zum Erwerb von Grundstücken kann ein gesonderter Kreditantrag gestellt werden.

Dieser Verpflichtungskredit von 3,45 Millionen Franken ist unerlässlich, um die Projektstudie erfolgreich abzuschließen und um die Verbindungsstrasse Marly – Posieux in ca. 5 Jahren zur Volksabstimmung zu bringen.

Die beratende Kommission hat mit 7 zu 2 Stimmen bei 2 Enthaltungen dem Dekret zugestimmt. Die Mitte Freiburg unterstützt das Dekret einstimmig, denn es erscheint absolut plausibel, dass ein Projekt, welches nun bereits 18 Jahre andauert, Mehrkosten in dieser Höhe generiert, welche durch die Teuerung, neue technologische Erkenntnisse und Umweltschutzaspekte begründet werden können.

Berset Christel (*PS/SP, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet, à part le fait que j'ai siégé dans la commission ad hoc qui en a traité et que je suis une opposante de la première heure à cette route. Je m'exprime ici au nom du groupe socialiste.

La construction de cette route de 3,5 kilomètres, avec ses deux ponts, est un projet luxueux qui coûtera très cher alors qu'il ne fait relier que deux villages.

Les coûts supplémentaires commencent déjà, et cela au stade des études. Rien que pour les études, on est déjà à plus de 10 millions de francs. Qu'en sera-t-il lorsqu'il faudra mettre un pilier du pont au milieu de la décharge de la Pila ? A l'heure où il faut se serrer la ceinture et prioriser nos projets, une partie de notre groupe estime qu'il est bien plus sensé d'investir dans la santé de la population que dans le trafic individuel motorisé. Car une route de plus, c'est du trafic en plus. Les études sont formelles, chaque mètre de nouvelle route engendre du trafic supplémentaire.

Une route ici, c'est porter atteinte à un magnifique paysage et à une splendide forêt encore préservée. Une route à grand trafic à cet endroit, c'est ne pas respecter le site protégé d'importance nationale qu'est l'Abbaye d'Hauterive. Cette route va ensuite porter un sérieux coup aux terres agricoles alors que l'autosuffisance alimentaire devient un enjeu de plus en plus crucial. Enfin, cette route améliorera peut-être la situation à Marly et à Fribourg, mais ce sera pour mieux la péjorer à Villars-sur-Glâne. Est-ce qu'on veut vraiment dépenser autant d'argent pour déplacer le problème des bouchons d'un côté à l'autre de la Sarine ?

Aujourd'hui, le changement climatique est là, le bilan CO₂ du béton et de la mobilité individuelle n'est plus à démontrer. Ce projet est un projet du passé, il est bien peu respectueux de nos engagements envers le climat et la biodiversité. Il est temps de faire un virage à 180 degrés pour atteindre nos objectifs climatiques et environnementaux que nous nous sommes fixés.

Ceci est la position de principe d'une partie de notre groupe. Mais une autre partie pense cependant qu'une étude d'impact sur le climat vaut la peine d'être menée, afin de connaître le montant des émissions de CO₂ que généreront tant la construction d'une route d'une telle ampleur que son utilisation intensive par la suite. Des études complémentaires permettent aussi d'aller devant le peuple avec des éléments scientifiques et financiers solides pour permettre un vrai choix démocratique à l'horizon 2029–2030.

Ainsi, notre groupe est partagé et votera en conséquence.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). J'interviens cette fois-ci au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux et comme lien d'intérêt, je vous informe que je fais partie du comité de pilotage de la route Marly-Matran.

Notre groupe remercie le Conseil d'Etat de venir devant nous avec un crédit d'étude complémentaire pour les études de la route de liaison Marly-Matran. Nous tous ici, nous avons, et à juste titre, déploré les nombreux dépassements de crédit qui se sont produits ces dernières années dans de nombreux investissements de l'Etat, en raison de projets bâclés ou présentés à la hâte. Avec un premier crédit d'engagement de près de 6 millions de francs, ce crédit additionnel permettra d'améliorer la qualité de l'ouvrage grâce au rapport d'impact complémentaire et au remaniement parcellaire et, *in fine*, de procéder aux appels d'offres avec un projet plus mature. Tout cela est positif et augmentera la transparence du projet.

Bien entendu, de nombreuses personnes dans ce plénum feront tout pour refuser ce décret et pour faire couler cette route de liaison, car elles s'opposent par dogmatisme et méconnaissance des enjeux à tous les nouveaux projets routiers. Ce sont des personnes qui ne veulent pas comprendre que l'utilisation de la voiture reste absolument indispensable pour de nombreux travailleurs, mais aussi pour toute une population vivant en périphérie. Nier cet état de fait n'est pas responsable.

Dans le cas de ce projet, on se doit de penser à la population de Marly qui étouffe en raison de l'énorme trafic venant de la Haute Sarine et de la Basse Gruyère. Ce n'est pas un trafic de loisirs, mais bien un trafic obligatoire, puisque les entreprises et collectivités établies en ville et dans les communes avoisinantes offrent d'innombrables places de travail et accueillent énormément de jeunes en formation. Cette centralisation des activités, c'est une conséquence de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) ; on peut la regretter, mais c'est ainsi.

Comme personne habitant Le Mouret et travaillant sur le campus du Marly Innovation Center (MIC) à Marly, je peux aussi constater les bouchons journaliers sur la route actuelle depuis La Crausaz jusqu'à Fribourg. Et je ne discute même pas des multiples freins qui provoquent la circulation routière si difficile sur le territoire de notre capitale cantonale.

Nous devons donc désengorger et cette liaison semble indispensable pour y parvenir. Cette route est d'autant plus importante que sans elle, les terrains acquis par l'Etat à Pré-aux-Moines à Marly, et en mains actuellement de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF), ne pourront être valorisés. Ce serait vraiment un gâchis, vu la situation de ce terrain et les besoins économiques avérés de notre canton.

Un refus de ce décret signifierait selon moi la mort du projet, avant même que le peuple ait pu s'exprimer. Ce serait vraiment extrêmement dommageable et constituerait un mauvais signal pour un très grand bassin de population.

Dans ce contexte-là, je vous invite à accepter ce crédit d'engagement additionnel. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux le fera à une écrasante majorité.

Berset Alexandre (*VEA/GB, SC*). Mon lien d'intérêt : j'ai eu le plaisir de participer à cette commission. Je parle au nom du groupe des VERT·E·S et allié·e·s.

A trafic égal, construire la route Marly-Matran ne ferait que déplacer le problème de congestion d'un point à un autre, en l'occurrence de Marly, Pérolles vers Avry, Matran et Villars-sur-Glâne. Problème supplémentaire, trafic égal ne sera pas, une nouvelle route créant invariablement un appel d'air pour plus de voitures. De nombreuses études - pour n'en citer qu'une celle de Duranton et Turner de 2011 - démontrent la relation entre la construction de nouvelles routes et l'augmentation du trafic. Voilà, si c'est du dogmatisme, apparemment, c'est du dogmatisme assez bien vérifié.

Voilà, ceci étant dit, les nouvelles routes et les routes de contournement ne sont pas une solution à la congestion du trafic, elles sont bel et bien une source supplémentaire du problème qu'elles tentent de solutionner. Ce projet, c'est prescrire des paquets de cigarettes pour soigner un cancer des poumons. Ce n'est pas une comparaison très originale, mais je la trouve quand même assez efficace.

Ensuite, on a déjà parlé un petit peu des coûts démesurés de ce projet. Alors que les finances de l'Etat, elles, n'ont pas l'air d'aller très bien, que les mesures d'austérité planent au-dessus de nos têtes, ce n'est simplement pas sérieux, à notre avis, d'accepter un crédit de 3,45 millions de francs ainsi que l'ensemble de ce projet, qui probablement coûtera bien plus que 100 millions de francs, et cela, je souligne, ne prend pas en compte tous les coûts externes et les coûts indirects. Et justement, nous adressons les deux questions suivantes au Conseil d'Etat :

- > Disposons-nous d'une estimation actuelle sur les coûts de cette nouvelle route ?
- > Disposons-nous d'estimations actuelles des coûts de tous les projets existants de nouvelles routes et de nouvelles routes de contournement ?

En attendant les réponses, voici une proposition très concrète que notre groupe fait pour améliorer la situation financière de l'Etat : laissons tomber dès à présent tous ces projets de construction de nouvelles routes et de routes de contournement, au profit de projets mesurés, ciblés et modernes.

Pour être tout à fait clair, notre groupe n'est pas opposé aux solutions pour réduire les embouteillages et les nuisances qui y sont liées, bien au contraire. Nous sommes également conscients des besoins de complémentarité entre les transports publics, la mobilité douce et les transports individuels motorisés. Habitant en campagne, je suis tout à fait conscient des limites actuelles des solutions alternatives à la voiture, comme j'en ai fait par exemple l'expérience ce matin. Par contre, il faut à notre avis nous concentrer sur l'amélioration des routes existantes, la cohabitation des différentes formes de mobilité, l'offre des transports publics ou encore sur les comportements en matière de mobilité. Dans ce sens, nous souhaitons qu'un nouveau projet soit établi, partant de l'existant, et qui permettrait véritablement d'atteindre les objectifs.

J'en reviens au crédit additionnel. Bien que des études supplémentaires permettent bien souvent d'améliorer les projets - cela a été dit, ce crédit additionnel prévoit par exemple une analyse de l'impact climatique de cette nouvelle route -, ce qui est positif, ce n'est selon nous pas suffisant à nous faire accepter d'investir sans compter dans un projet qui, en soi, est néfaste, anachronique et coûteux - et je me réserve d'autres qualificatifs un peu plus colorés en dehors de cette vénérable salle.

Par cohérence avec les objectifs climatiques cantonaux, pour la préservation de terres agricoles, pour la conservation du paysage et pour permettre une économie bienvenue et significative, le groupe des VERT·E·S et allié·e·s refusera, dans une unanimité qui fait plaisir à voir, cette demande de crédit additionnel.

Clément Bruno (*VEA/GB, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis membre du comité de pilotage (CoPil) pour la route Marly-Matran et un utilisateur multimodal des infrastructures de mobilité du secteur - voiture, vélo, transports publics -, et ce de longue date. Je m'exprime à titre personnel.

Je ne suis pas non plus convaincu par ce crédit d'engagement complémentaire, pour différents motifs. Comme cela a été dit, non seulement les routes de contournement sont chères, ne résolvent pas durablement les surcharges de trafic, non seulement il y a l'épineuse question de la décharge de La Pila, il y a des doutes sur l'impact visuel et en termes de bruit pour le site de l'Abbaye d'Hauterive, la zone alluviale du canyon de la Sarine, mais encore, cette nouvelle route représente un impact CO₂ important, qui va dans le sens contraire de notre loi climat, et aussi une emprise très importante sur les terres agricoles et surfaces d'assolement, si importantes pour notre auto-alimentation.

Effectivement, le contexte a changé depuis le début du projet, il y a plus de 10 ans. C'est donc le moment, à notre avis, de faire un pas en arrière et de demander au CoPil de réexaminer une variante beaucoup plus légère, moins impactante et surtout moins chère, qui permette d'améliorer la situation actuelle sur cette route, classée cantonale. L'argent ainsi économisé permettrait surtout de terminer rapidement la traversée de Marly, avec des voies intégralement en site propre pour les transports publics

de haute capacité ainsi que des aménagements pour la mobilité douce, sécurisés et attractifs, sur l'ensemble de la traversée. Actuellement en effet, on a fait la moitié du travail jusqu'à la jonction et il faut terminer absolument cette traversée de Marly.

C'est à notre avis la priorité pour résoudre la problématique du trafic. Un exemple peut-être : un habitant du Mouret qui travaille à l'hôpital fribourgeois (HFR) ne doit pas être incité à prendre sa voiture et faire un détour par l'autoroute pour aller travailler. Au contraire, on doit l'inciter à prendre les transports publics, la voie directe par le centre-ville. Il pourra ainsi également profiter de faire ses courses en rentrant.

Dans ce sens également, une analyse climatique est aussi importante. Elle peut certainement apporter un éclairage utile sur les différentes variantes. Elle va sans doute plaider en faveur d'une variante plus *light*. Si, ensuite, malgré ces aménagements en faveur de la mobilité durable sur toute la traversée de Marly et quelques améliorations mineures sur la route actuelle, la situation reste insatisfaisante, on pourra toujours reposer la question d'une route de contournement. Mais je suis convaincu que l'évaluation du besoin de cette nouvelle liaison sera bien différente une fois qu'on aura fait ces aménagements.

Je propose donc de refuser ce crédit complémentaire tel que présenté.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Mes liens d'intérêts : je suis natif de Marly - bien que je n'y habite plus depuis très longtemps - et je suis également président de la Commission des routes et cours d'eau du Grand Conseil. Cela ne vous étonnera donc pas que je soutienne ce crédit additionnel pour la route Marly-Matran.

Marly se transforme. Quand j'étais gosse, il n'y avait pas de circulation. On allait à pied, à Marly Grand-Pré, à Marly-le-Grand, près de l'église, pour aller à l'école. Il n'y avait même pas de trottoir. Aujourd'hui, il y a un trafic complètement fou, et si vous regardez bien, Marly se transforme : les villas qui étaient au long de la route sont en train d'être déconstruites, pour construire dans l'objectif de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), c'est-à-dire densifier Marly. Et on voit maintenant de petits immeubles locatifs qui se construisent le long de cette route.

Christel Berset a parlé qu'on devrait mettre cet argent pour la santé. Le bruit occasionne des gros problèmes de santé. Et aujourd'hui, en déviant le trafic par Marly-Matran, par cette nouvelle route, on va soulager une partie de la population de Marly, voire la totalité de la population de Marly.

Ce crédit est là pour améliorer encore le projet. Donc, ceux qui n'en veulent pas, OK, je peux comprendre leur position, on peut revenir à 100 ans en arrière ou un peu moins. Je me souviens, je vous l'ai dit, quand j'étais gosse, que j'avais de la famille à Treyvaux ; on allait, lorsqu'on avait congé, à Treyvaux en bus des Transports publics fribourgeois (TPF). A l'époque, on avait des bus, on n'avait pas de voiture, et les routes n'étaient pas goudronnées. Est-ce que c'est ça que vous voulez ? Revenir en arrière ? Je crois qu'il faut trouver un équilibre. Et là, aujourd'hui, l'équilibre est avec cette route. Voilà.

Je vous invite donc, chers collègues, à soutenir massivement ce crédit complémentaire.

Morel Bertrand (Le Centre/Die Mitte, SC). Mes liens d'intérêts : je suis propriétaire de deux petits appartements à Marly et associé de la personne qui développe le Marly Innovation Center (MIC).

Je suis allé, ce matin, sur le site internet de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) qui, je le rappelle, est chargé du développement et de la mise à disposition de sites industriels pour l'économie. Il y a trois grands sites dans notre canton : Saint-Aubin, Romont et Marly. Et à propos de Marly, je vous lis ce qui figure sur le site internet de l'ECPF : " Le site Pré-aux-Moines est situé dans l'agglomération de Fribourg qui bénéficie, selon le plan directeur cantonal, du plus grand potentiel de développement de l'ensemble du canton. C'est donc un site de choix pour attirer des entreprises et créer des emplois. [...] La mise en valeur du site de Marly est conditionnée à la réalisation de la liaison Marly-Matran. Pendant ce laps de temps, le site, bien que déjà en zone d'activités, conserve une occupation agricole".

La route Marly-Matran est donc essentielle au développement économique du canton de Fribourg. Je vous demande de soutenir ce crédit.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Il y a un certain nombre de questions de principe qui ont été posées et d'autres questions plus de détail sur le message en tant que tel. Je ne m'attarderai que relativement partiellement et rapidement sur les questions de principe, dans la mesure où le Conseil d'Etat est d'avis que la discussion de principe a eu lieu à plusieurs reprises déjà au Grand Conseil, qu'il s'agit ici d'un débat sur un crédit complémentaire d'ordre plutôt technique et que vous aurez l'occasion de mener à nouveau le débat de principe dans le cadre du crédit d'engagement, respectivement de la campagne référendaire obligatoire, les deux s'annonçant d'ores et déjà comme certains.

Néanmoins, quelques mots sur les différents éléments qui ont été évoqués :

- > Au député Chardonnens, qui trouve le calendrier très long : je rappelle que votre parti comme le mien sont les défenseurs relativement intenses des droits de recours, des droits individuels dans les procédures, et que ces droits conduisent au fait que si vous prenez la durée moyenne d'un projet de ce type de route en Suisse, quel que soit le canton - mon collègue

argovien a fait récemment une durée moyenne de ses projets de route de contournement, il est entre 35 et 40 ans -, on a encore un tout petit peu de marge. Je ne veux pas en dire plus à ce sujet-là, mais on est dans des ordres de grandeur relativement normaux, dans une démocratie qui ne permet pas simplement des processus, qui fait que nos projets de construction de routes sont un peu plus complexes qu'ailleurs. Je ne suis pas sûr que, si on prend une référence où les routes se font de manière nettement plus rapide, comme la République populaire de Chine, nous ayons les bonnes références démocratiques, mais c'est une autre discussion.

- > Grossrat Kehl, Sie haben als erstes die Verbindung mit dem Pfeiler in der Deponie La Pila erwähnt und entwickelt. Die Schätzung, die Sie gemacht haben, Sie haben den Betrag von 250 Millionen Franken erwähnt, ist ziemlich weit über den Schätzungen, die öffentlich sind. Ich schicke Ihnen gerne die Medienmitteilung von 2021, wo wir die Schätzungen gemacht haben. Diese erfolgten im Übrigen nicht einfach vom Kanton selber aus, sondern in enger Zusammenarbeit mit den Bundesämtern und insbesondere mit dem Bundesamt für Umwelt. Geschätzt wird im Moment eine Grössenordnung zwischen 130 und 190 Millionen Franken, Mittelwert 150 Millionen Franken. Kostenverteiler im Moment offen, wurde beschlossen vom Staatsrat, ist im Moment auf dem Rechtsweg, sowohl von der Stadt Freiburg wie von privaten Verantwortlichen her. Insofern sind die massiven Kosten, die Sie erwähnt haben, etwas hoch gegenüber der Realität.
- > Zweitens, die Verbindung mit dem Pfeiler. Es wird keine signifikanten Mehrkosten geben, weder für das Strassenprojekt noch für das Sanierungsprojekt, indem man in der heutigen Deponie den Pfeiler reintut. Es wird Kosten leicht verschieben vom einen zum anderen Projekt, weil das Strassenprojekt vermutlich einen Teil - das sind relativ wenige Kubikmeter gegenüber der Gesamtheit der Kubikmeter, die saniert werden müssen - als Kosten übernimmt. Das verbilligt dann einfach das andere Projekt dementsprechend. Aber noch einmal, es geht um Promille oder allenfalls kleinste Prozentzahlen der gesamten Projektkosten. Es ist also nicht signifikant.
- > Die Verbindung zwischen beiden Projekten wurde sowohl im Strassenprojekt wie auch im Sanierungsprojekt vertieft angeschaut, das heisst, wir sollten nicht mehr Überraschungen haben, als wir so oder so haben werden, sowohl für das Strassen- wie auch für das Deponiesanierungsprojekt. Sie werden im Übrigen bald die Gelegenheit haben, zum Sanierungsprojekt La Pila Stellung zu nehmen, weil hier ein Baukredit entwickelt wird. Der Begriff Baukredit ist hier etwas unüblich, es geht hier um einen Abbaukredit, aber faktisch ist es trotzdem ein Baukredit. Sie werden dann über die Details der Kosten diskutieren können. Wir haben uns übrigens auch hier für eine Variante ausgesprochen, die weder eine Maximal- noch eine Minimalvariante ist, aber eine Variante, von der wir ausgehen können, nach Austausch mit dem Bund, dass sie vom Bund gestützt wird.
- > Zur Frage der Kompatibilität zwischen Artikel 1 des Mobilitätsgesetzes und dem Strassenbauprojekt, das wir heute zu behandeln haben im Rahmen des Zusatzkredites: Es ist letztlich ein politischer Entscheid. Es gibt keine Excel-Tabelle, die Ihnen sagen kann, wie kompatibel ein neues Strassenprojekt mit nachhaltiger Mobilität ist. Es ist klar, und das ist auch herausgekommen bei den Voten der verschiedenen Referenten der verschiedenen Fraktionen, dass es hier auch um politische Einschätzungen geht. Einzelne Fraktionen sind der Meinung, dass es nicht kompatibel ist, andere Fraktionen sind der Meinung, dass es kompatibel ist. Der Staatsrat hat sich mit dieser Frage im Moment nicht im Weiteren befasst, weil er - noch einmal - davon ausgeht, er führt hier einen Studienauftrag aus, wird ihn bis zu Ende führen und damit dem Grossen Rat einen möglichst soliden Baukredit vorstellen, der dann die politische Grundsatzdiskussion noch einmal führen kann.
- > Zur Frage der eidgenössischen Kommissionen - im Übrigen haben wir auch weitere Entscheide der eidgenössischen Kommissionen zur Gemeinde Murten und zur Gemeinde Freiburg, die hängig sind - wir haben verschiedene Austausche gehabt, auch mit dem Präsidium der eidgenössischen Kommissionen, insbesondere mit einer der beiden Kommissionen. Sie konnten aufgrund dieser Gespräche auch in Interviews eines der Präsidenten in den Freiburger Nachrichten lesen, dass die Kommissionen nicht Projekte verhindern. Es ist also nicht so, dass der Bund Projekte stoppt über die Kommissionen. Sie geben den Kommissionen damit zu viel Macht, die sie weder wollen noch wahrscheinlich politisch haben sollten, aber das ist eine Frage. Der Präsident, Herr Stefan Wuelfert, äussert sich äusserst präzise im entsprechenden Interview und sagt: Wir machen eine *Gütereinschätzung* von Seiten der Denkmalpflege hier, wir sind anwaltschaftlich für die Denkmalpflege zuständig. Es ist aber an der Politik, eine *Güterabwägung* zwischen Denkmalpflege und anderen Interessen zu machen. Das ist ganz genau das, was wir in Murten gemacht haben mit Fleur de Morat, wo die eidgenössische Kommission gesagt hat, man kann dort überhaupt nicht bauen, obwohl wir der Einschätzung sind, dass man da bauen kann, aber relativ wenig, das heisst deutlich weniger, weil wir wie der Bund und übrigens auch das Bundesamt für Kultur der Meinung sind, ISOS-Perimeter sind nicht grundsätzlich unbebaubar, sondern es muss - auch in einer Güterabwägung mit den Verdichtungszielen des Bundes und der Kantone - die Möglichkeit geben, in Konformität mit der Denkmalpflege zu bauen. Das heisst, es gilt vorsichtig zu bauen, sorgfältig zu bauen, aber nicht grundsätzlich einfach nicht zu bauen. Das ist ein wesentlicher Unterschied. Diese Güterabwägung betrifft selbstverständlich auch die Frage der Brücke beziehungsweise des Strassenbaus. Hier werden in absehbarer Zeit sicher zusätzliche Güterabwägungen geschehen, wo es zwischen

dem neuen Strassenprojekt, aber auch dem bisherigen Strassenprojekt mit der Variante Ausbau, die das Kloster sicher mindestens so stark, wenn nicht stärker beeinträchtigen würde über den Verkehr dem Kloster entlang, abzuwägen gilt. Also so evident ist die Frage hier nicht. Auch hier ist selbstverständlich ein Teil auch eine politische Einschätzung.

- > Zu Grossrat Julmy habe ich nicht viel zu sagen. Besten Dank für die Unterstützung der Fraktion.
- > A la députée Berset : les différentes remarques de fond, comme déjà évoqué, feront l'objet d'un débat approfondi et d'une prise de position plus systématique du Conseil d'Etat, une fois que nous aurons le projet final avec tous les éléments d'accompagnement et les mesures de compensation dans le cadre du crédit d'engagement. Là, il s'agit d'une prolongation d'un crédit déjà donné, pour des raisons essentiellement techniques de développement du projet. Le Conseil d'Etat n'a pas souhaité mener, dans ces circonstances-là, de débats de fond, mais dans le cadre du crédit d'engagement qui vous sera soumis dans le temps imparti et précisé dans le cadre de mes propos introductifs.
- > Au député Berset sur une estimation actuelle de cette nouvelle route : eh bien non, parce que c'est précisément la raison du crédit d'étude complémentaire : on souhaite en effet connaître mieux les coûts des différentes mesures complémentaires, notamment les conséquences des différentes études qui doivent encore être faites. Articuler un montant aujourd'hui, avant d'avoir fait les études, me semble relativement peu sérieux, parce qu'il y a une seule chose qui serait certaine, c'est que le montant serait faux. Quant au montant de toutes les routes du canton, pour les mêmes raisons, évidemment qu'il n'y en a pas. Ça se développe route par route, projet de route par projet de route. On connaît à peu près les crédits annuels, que vous trouvez dans les budgets de l'Etat et le plan financier alloué au Service des ponts et chaussées pour développer un certain nombre de projets. On y trouve aussi, dans le plan financier, les montants prévus pour les projets de route de contournement de manière globale, en sachant que ce sont des évaluations extrêmement grossières dans la mesure où ces projets sont encore peu avancés.
- > En ce qui concerne les infrastructures cyclistes, le canton ne joue pas un mode de transport contre l'autre, mais bien l'un et l'autre. La politique du Conseil d'Etat, c'est aussi la politique de complémentarité entre les différents moyens de transport. Dans ce contexte-là, le canton de Fribourg a été cité à plusieurs reprises ces derniers temps en exemple pour le développement de ses infrastructures cyclistes et aussi pour ses bases légales, qui permettent de les développer d'une manière cohérente. Mais cela ne signifie toujours pas que le Conseil d'Etat renonce à construire des routes, qui d'ailleurs, parfois, servent aussi aux cyclistes.
- > Au député Bruno Clément concernant la traversée de Marly : en principe, les travaux préliminaires sont en cours, la mise à l'enquête devrait pouvoir être effectuée en 2026 avec, évidemment, comme pour tous les projets, qu'ils soient routiers pour voitures, routiers pour vélos, routiers pour autres véhicules en tout genre, les droits d'opposition et des recours qui sont réservés, qui peuvent donner lieu à des oppositions de riverains ou d'associations de tout genre. En général, on a moins d'oppositions sur ce genre de projet que sur celui dont on parle aujourd'hui.
- > Au député Wicht, pour terminer : il n'y a pas d'autres remarques à faire. Vous évoquez l'Histoire. Il faut toujours faire attention quand on évoque l'Histoire. L'empereur Guillaume II a dit, il y a un peu plus longtemps que la période que vous avez évoquée il y a cinq minutes : "La voiture est une parenthèse entre le cheval et le cheval." Pour le moment, il a eu tort.

Bonny David (PS/SP, SC). Je remercie le représentant du Gouvernement pour ses explications.

Simplement, peut-être, en tant qu'utilisateur du vélo moi aussi, il est vrai que la situation actuelle est dangereuse pour les cyclistes.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études de la route de liaison Marly–Matran

Art. 1

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 4

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 72 voix contre 20. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthé Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP).
Total: 72.

Ont voté non:

Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 20.*

Se sont abstenus:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ingold François (FV,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP). Total: 6.

Décret 2024-DIME-64

Crédit d'engagement pour la construction et l'équipement d'un bâtiment pour le centre de Stockage Interinstitutionnel Cantonal (SIC) à Givisiez

Rapporteur-e: **Wicht Jean-Daniel** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Représentant-e du gouvernement: **Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles**
Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rapport/message: **01.07.2024** (BGC Septembre 2024, p. 3161)
Préavis de la commission: **13.08.2024** (BGC Septembre 2024, p. 3211)

Entrée en matière

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). La commission parlementaire s'est réunie le 13 août 2024 pour traiter cet objet avec beaucoup d'intérêt de la part de ses membres. Si la qualité du message et du projet a été largement relevée, la commission a tout de même posé plus de 20 questions aux représentants du Gouvernement, M^{me} la Conseillère d'Etat Sylvie Bonvin Sansonnens et M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, accompagnés de M. Reto Blumer, Archéologue cantonal, et de M. Michel Graber, Architecte cantonal. Je tiens à les remercier pour leur présentation et la qualité du débat.

Avant que le Grand Conseil soit appelé à se prononcer sur le décret de ce jour, je vous rappelle que 5 variantes avaient été analysées par le Conseil d'Etat. Parmi celles-ci, le projet Schumacher à Schmitten, validé par le Conseil d'Etat, accepté par le Grand Conseil, n'a pu être mené à bien pour différentes raisons. Par la suite, l'acquisition d'un terrain à Domdidier n'a également pas pu être conclue. Les raisons de ces échecs et la comparaison des coûts de ces solutions avec le projet qui nous est soumis ce jour sont rappelées dans le message. Je n'y reviendrai pas et laisse les représentants du Conseil d'Etat d'en parler si nécessaire.

Le projet présenté aujourd'hui est primordial et indispensable pour protéger et sauvegarder notre patrimoine culturel fribourgeois, pour la mémoire des citoyens fribourgeois mais aussi pour notre pays et surtout pour les générations futures. Ce patrimoine s'est constitué au fil du temps depuis la fondation de notre canton, je vous le rappelle, en 1157 !

Des biens de 12 institutions culturelles valant plusieurs centaines de millions de francs méritent cette protection, méritent d'être entretenus, soignés et choyés. C'est d'ailleurs une obligation légale.

L'insécurité grandissante de notre monde, les cataclysmes dus au réchauffement climatique, nous conseillent de prévoir aussi un endroit sûr pour mettre à l'abri des œuvres dispersées dans nos églises et nos musées en cas de nécessité. Un abri de protection est ainsi également prévu dans le projet qui nous est soumis. La centralisation du stockage de ces biens précieux amènera une intéressante collaboration interinstitutionnelle, des synergies évidentes, et permettra d'améliorer de nombreux processus dans les domaines de l'archivage, de l'entretien de ce patrimoine et de la numérisation de certaines collections.

L'économie de plus d'un million de francs de frais de locations n'est pas négligeable et compensera certaines nouvelles charges de la construction. Il est utile de préciser que la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) occupe actuellement 3'000 m² de surface sur le site de la Maillarde à Romont, gratuitement, le bâtiment appartenant à l'ECPF, ceci en attendant que la BCU puisse ramener ses collections à Fribourg dès la fin des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque.

Le projet de Givisiez permettra d'assurer le stockage de 6 millions d'objets dès 2028, puis au fil des ans de 2 millions d'objets supplémentaires. Une extension future de 6'200 m² est planifiée et augmentera encore la capacité de stockage de 25%, soit 10 millions d'objets au total pour une valeur supérieure estimée aujourd'hui à 800 millions de francs.

Une partie des questions posées par la commission parlementaire aux représentants du Gouvernement concernait le coût de l'ouvrage, la comparaison à des constructions similaires dans d'autres cantons, mais aussi au contrat d'entreprise totale adjugé à une entreprise spécialisée et aux risques du projet couverts par des réserves intégrées au décret qui nous est soumis. D'autres questions ont été posées concernant la sécurité du site - vols et incendies -, mais aussi à l'absence du label SNBS, certaines spécificités climatiques des locaux visant la pérennité des collections entrant en contradiction avec ces standards. Je crois pouvoir affirmer aujourd'hui que les réponses à ces questions ont toutes été données avec clarté aux membres de

la commission, en séance et aussi complétées hors séance par les deux directions concernées que je tiens encore une fois à remercier.

Les coûts sont précisés à la page 9 du message pour ce qui est des charges en lien avec la location des surfaces actuelles de stockage, et aux pages 16 et 17 pour les coûts de construction du bâtiment qui s'élèveront à 62'800'000 francs, non compris les coûts de déménagement des collections estimés à 4'250'000 francs.

Le crédit demandé par le Conseil d'Etat s'élève à 56'000'000 de francs après déduction de 8'800'000 francs de subventions fédérales, de 2'250'000 francs de frais d'études contractés à ce jour et prélevés du crédit du 7 septembre 2016 que nous avons octroyé pour l'achat du bâtiment Schumacher SA à l'époque.

La commission a accepté à l'unanimité ce crédit d'engagement pour la construction du SIC et vous invite, chères et chers collègues, à en faire de même.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Wir werden uns mit meiner Kollegin Erziehungsdirektorin./Bildungsdirektorin abwechseln. Ich mache eine kurze Einführung. Sie wird zu den Bedürfnissen der Nutzerinnen und Nutzer ausführen. Abschliessen werde ich mit den finanziellen und einigen baulichen Aspekten.

Zur Geschichte: Es geht hier um ein Projekt, wo wir auch im Sinne der Eignerstrategie und der grösseren Effizienz des Umgangs des Staates mit seinen Immobilien versuchen, die zahlreichen, zum Teil sehr kostspieligen, zum Teil auch nicht konformen Orte zu ersetzen, wo heute alle möglichen Güter des Staates gelagert werden. Das geht von naturalisierten Tieren bis zu wertvollen Büchern des Frühmittelalters. Es ist also extrem divers. Das heisst, man hat es mit sehr verschiedenen Bedingungen zu tun, mit denen die Produkte gelagert werden müssen, von der Feuchte her, von den Temperaturen her, was ein relativ komplexes Gebäude für eine Lagerhalle bedingt. Ich komme später noch einmal darauf zurück.

Der Grosse Rat hat die Gelegenheit gehabt, sich schon vor einigen Jahren zu einem ersten Projekt aussprechen zu können, damals noch in Schmittlen. Es wurde damals eine Kostenschätzung gemacht. Die Gesamtkosten - mit allen Ausdehnungen - wären deutlich über 50 Millionen Franken zu stehen gekommen, unter damaligen Kosten. Man hat dann festgestellt, dass das Objekt, das vom Staat gekauft werden sollte, sich nicht eignete, ungenügende Tragkräfte hatte, etc. Das heisst, das Projekt wäre sicher deutlich teurer zu stehen gekommen. Deshalb hat der Staat darauf verzichtet. Sie wurden darüber informiert.

Wir hatten ein zweites Projekt - das ist auch der Grund, warum das Ganze etwas Zeit gekostet hat - in Domdidier weiterentwickelt. Das Projekt war eigentlich gut entwickelt. Es wurde dann eine Güterabwägung gemacht, auch hier in Absprache mit Vertreterinnen und Vertreter des Grossen Rates, insbesondere des Broye-Bezirks, weil ein Unternehmen in der unmittelbaren Nachbarschaft des Projektes Arbeitsplätze auf der Parzelle vorsah, die für unser Projekt vorgesehen waren. Wir haben daraufhin auf das Projekt verzichtet. Das hat selbstverständlich Mehrkosten verursacht, weil, wenn man ein Projekt plant und dann darauf verzichtet, dann ist das Geld weg. Das sind verschiedene Gründe. Wenn man mehrere Projekte plant und am Schluss beim dritten ist, gibt es einfach Geld, das ausgegeben wurde, das zum Teil recycelt wurde, weil die Analyse der Nutzerinnenbedürfnisse, etc. übernommen werden können, die spezifischen Analysen zu den eigentlichen Bauten aber selbstverständlich nicht.

Die positive Bilanz zum Verzicht von Domdidier ist immerhin, dass die Arbeitsplätze tatsächlich entstehen. Das in deutscher Hand stehende Unternehmen Wago ist im Ausbau. Das ist auch für die Wirtschaftsförderung und für die Arbeitsplätze im Kanton sinnvoll, dass das zustande gekommen ist. Der Verzicht hat sich ökonomisch gelohnt, finanziell aus Bausicht sicher nicht.

Drittes Projekt nun in Givisiez: Wir haben eine Parzelle, die uns selbst gehört. Das macht die Projektierung deutlich einfacher. Wir haben einen Wettbewerb organisiert unter der Logik des Totalunternehmens im September 2019 bis Juni 2020. Die öffentliche Auflage wurde gemacht und wir haben einen Gewinner des Wettbewerbs, das ist das Unternehmen Bat-Mann in Bulle. Die Ausschreibung fand ihr Ende mit dem entsprechenden Entscheid des Staatsrates im Februar 2022. Es gab dann noch einmal eine Einsprache eines konkurrierenden Unternehmens, was einige Zeit gekostet hat. Sie sehen, Einsprachen, die Zeit kosten, kommen nicht immer nur von Projektverhindernden, sondern auch immer mehr - im Übrigen bei allen möglichen Projekten - von Unternehmen, die gerne für den Staat bauen würden, aber den Zuschlag nicht bekommen. Hier haben wir einige Schwierigkeiten.

Zusätzlich zum Projekt Domdidier sind verschiedene Elemente dazugekommen. Erstens: Im Untergrund können wir ein besonders stark ausgebautes Lager bauen, das vom Bund subventioniert ist und als Element des Kulturgüterschutzes gilt. Es geht hier um mehrere zusätzliche Millionen Franken, die aber zu einem grossen Teil rückerstattet werden vom Bund. Es geht dann um das gemeinsame Parkfeld mit dem Informatikamt - wir haben hier versucht, eine vernünftige Anzahl zu finden, deutlich reduziert gegenüber den ursprünglichen Ansprüchen - und gemäss den neuen Anforderungen an die staatlichen

Gebäude eine Ausstattung mit Fotovoltaik auf dem Gebäude. Das sind die zusätzlichen Elemente. Damit gebe ich gerne das Wort weiter an meine Kollegin.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Le canton de Fribourg est fier de posséder un riche patrimoine culturel d'importance nationale. Ce trésor de 6 millions d'objets, d'une valeur de plus de 420'000'000 de francs, nous n'en voyons qu'une petite partie exposée dans nos musées. L'essentiel est aujourd'hui conservé dans de mauvaises conditions sur près de 30 sites dispersés sur notre territoire, dans des locaux souvent loués. Cette situation est insatisfaisante et coûteuse. Le Conseil d'Etat est préoccupé de ne plus pouvoir assurer la sauvegarde pérenne des collections aux besoins croissants. C'est pourquoi il vous propose ici une solution de gestion mutualisée, rationnelle et d'une très bonne économicité, par la construction et l'équipement d'un centre de stockage interinstitutionnel cantonal.

Il est incohérent de continuer à dépenser chaque année 1'200'000 francs en locations alors qu'une solution rationnelle et à long terme est possible. Ce projet coûtera moins cher que la situation actuelle déjà après 15 ans. L'Etat pourra ainsi assurer sa tâche régaliennne, souvent invisible mais si nécessaire pour les générations futures. Il s'associe aussi à plusieurs autres institutions situées dans notre canton.

Le projet du SIC est prévu depuis 10 ans. Il est inscrit dans la planification des investissements et complète les deux projets en cours de la BCU et du Musée d'histoire naturelle, deux projets magnifiques acceptés récemment par le peuple fribourgeois. Ce projet de stockage et de logistique est indispensable et urgent. Il n'y a pas de plan B pour ces collections aujourd'hui situées provisoirement à la Poya et surtout à Romont où elles utilisent des bâtiments stratégiques pour la promotion économique.

Ce patrimoine est au cœur de notre identité collective. J'en ai eu la preuve lorsque nous avons rencontré l'année dernière la directrice d'un musée ukrainien. Elle nous a raconté que son musée conservait le patrimoine de la région, ses costumes, ses documents historiques, les œuvres des artistes locaux. Ces objets de patrimoine furent la première cible des canons russes sur la ville, c'était le signe de la volonté des assaillants de détruire l'histoire, les traditions, bref, l'identité de ces gens. J'ai saisi alors toute l'importance de notre mission de protection et de conservation, de ce qui fait notre identité fribourgeoise, des premiers vestiges archéologiques découverts sur notre territoire jusqu'aux herbiers de nos éminents botanistes en passant par les sculptures de Jean Tinguely et le Panorama de Morat.

Mesdames et Messieurs, le projet du SIC est enfin prêt, il répond à toutes les attentes et je vous remercie de soutenir ce projet.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Die Details zu den Zahlen und Finanzen haben Sie der Botschaft entnehmen können und auch den Ausführungen des Berichterstatters. Ich gehe nicht im Detail darauf ein. Wir können gerne Präzisionen geben, wenn sie im Rahmen der Fragestunden verlangt werden. Wir haben die Bedürfnisse systematisch abgeklärt und Vorstudien zu den entsprechenden Bedürfnissen gemacht. Wir sind heute bei der Stufe der Vergabe und haben die notwendige Prozentzahl an Vergaben ausgeschrieben, damit wir ungefähr wissen, wo wir mit den Kosten stehen. Nach den Diskussionen, die wir in verschiedenen Zusammenhängen bereits geführt haben, insbesondere auch mit der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission, konnten wir die Reserven in einem Rahmen halten, der relativ tief ist, was gut ist für ein neues Projekt. Es wäre zu tief für ein Projekt, wie wir es hier im Rathaus geführt haben, aber es entspricht dem Stand der Entwicklung in Phase 4 des Projektes, also Phase 41 nach SIA-Norm, wo wir über die notwendigen Kenntnisse und auch bereits über solide Zahlen der entsprechenden Unternehmungen verfügen.

Weitere Elemente der Planung: Wir möchten die Baustelle im Mai 2025 eröffnen, fertige Bauten erhalten im August 2027, zum Mobiliar- und Lagereinführen braucht es einige Zeit. Sie müssen sich vorstellen: Es ist nicht eine grosse Lagerhalle, wo man Sachen reinstellt, sondern es hat verschiedene, voneinander abgetrennte Räume mit verschiedenen Funktionalitäten, verschiedenen Temperaturen und Luftfeuchtigkeiten etc. Das heisst, es muss schrittweise erfolgen. Auch der Transport ist relativ komplex. Wir haben deshalb eine relativ lange Umzugszeit - unüblich lange für ein normales Verwaltungsgebäude - eingeplant mit der notwendigen Vorsicht, jedoch ohne übertriebene Vorsicht. Die Institutionen sollten im Jahr 2028 den Umzug machen können. Ende 2028 sollten wir dann vollständig drinnen sein mit einer vollen Funktionsfähigkeit. Das ist der geplante Kalender. Die Rekursfrist läuft noch, das heisst, wir wissen heute noch nicht, ob es eine oder mehrere Einsprachen gibt. Eine wurde bereits angekündigt. Das heisst, diese Verfahren bleiben selbstverständlich vorbehalten beim Kalender für die weiteren Schritte.

Den Gesamtbetrag haben Sie gesehen: Es sind 62 800 000 Franken. Es wurde von verschiedenen Mitgliedern der beiden Kommissionen, Ad-hoc-Kommission und Finanz- und Geschäftsprüfungskommission, gesagt, der Betrag sei hoch. Ja, er ist relativ hoch. Er ist allerdings nicht höher als die extrapolierte Zahl aus dem Projekt Schmitt, wobei man der Anzahl Kubikmeter Rechnung trägt, die wir damals hatten und die wir mit dem neuen Projekt haben, das deutlich mehr Volumen vorsieht. Wir waren damals schon bei über 50 Millionen Franken und haben heute deutlich mehr Volumen und sind bei etwas über 60 Millionen Franken brutto, abgezogen die entsprechenden Subventionen. Wir haben wenig Benchmark, da es wenige ähnliche Projekte in der Schweiz gibt. Das Projekt, das am nächsten kommt, ist ein Projekt in der Nähe von Basel,

wo die Kosten pro Kubikmeter deutlich höher sind als bei unserem Projekt. Es ist selbstverständlich kein systematischer Benchmark, aber es zeigt zumindest Grössenordnungen an. Wir sind sicher nicht massiv über den üblichen Kosten für solche Installationen.

Damit habe ich geschlossen und empfehle Ihnen im Namen des Staatsrates, die Vorlage anzunehmen.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). La Commission des finances et de gestion (CFG) s'est saisie de ce dossier le 21 août dernier et vous recommande à l'unanimité son acceptation.

Je rappelle, au niveau de l'investissement, le coût de construction de 62'800'000 francs et les coûts pour l'acheminement des collections de 4'250'000 francs. Il faut déduire de cela les subventions de 8'800'000 francs et les études qui avaient déjà été acceptées à l'époque dans ce plénum pour 2'250'000 francs, soit un crédit d'engagement demandé de 56'000'000 de francs que la CFG trouve conforme et surtout, cela répond à une nécessité absolue. Sous l'angle des frais d'exploitation futurs, comme l'a relevé M^{me} la Représentante du Gouvernement, c'est vrai qu'à moyen terme, ils devraient être plus favorables qu'aujourd'hui, ce qui est donc quelque chose de positif.

Ainsi, l'unanimité des membres de la CFG vous recommande d'accepter ce décret.

Altermatt Bernhard (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Je commence par un chiffre qui ne correspond pas au coût du projet soumis au Grand Conseil, mais à la valeur des collections qui seront entreposées dans le centre de stockage interinstitutionnel. La valeur monétaire de ce patrimoine culturel est estimée à près de 700 millions de francs, et l'historien que je suis vous assure qu'il s'agit là d'une estimation très conservatrice. En réalité, ce patrimoine, cet héritage n'a pas de prix et ne peut être chiffré.

Meine Damen und Herren, im geplanten kantonalen Lager sollen Objekte aufbewahrt werden, die einen unschätzbar grossen Wert haben, einen riesigen materiellen Wert und viel mehr noch einen gesellschaftlichen und kulturellen Wert, den man nicht beziffern, nicht versichern und auch nicht ersetzen kann. Es handelt sich um einige der grössten Kulturschätze unseres Gemeinwesens, von denen viele einzigartig auf der Welt sind und andere so grosse kulturhistorische Bedeutung haben, dass man nach Freiburg kommt, um sie zu studieren, zu untersuchen und zu bestaunen. Sie gehören zu unserem Kanton, wie alle Ihre wertvollsten persönlichen Errungenschaften und Erinnerungsstücke zu Ihnen und Ihrer Familie gehören, manche von Generation zu Generation weitergegeben.

Le SIC est un peu le coffre-fort dans lequel vos objets et souvenirs les plus précieux, vos acquisitions et créations les plus irremplaçables trouvent une place sûre.

Chers collègues, je m'exprime au nom du groupe Le Centre. Je suis vice-président de la commission du Musée d'art et d'histoire, membre de plusieurs associations de soutien à des institutions dont les stocks seront entreposés au SIC, j'ai une carte de lecteur de la BCU, et j'entretiens des contacts réguliers avec les services concernés. Il s'agit intégralement de fonctions miliciennes et bénévoles, sans liens particuliers ou intérêts financiers.

Avec la construction du SIC, nous menons à bien un projet dont la nécessité a été constatée il y a bien plus d'une décennie. Plusieurs élus de notre Conseil ont suivi ce dossier depuis les premières tentatives de réalisation en 2016. Après deux détours par Schmitten et Domdidier, le SIC sera finalement construit à Givisiez, et le groupe Le Centre vous invite à accepter le crédit tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Der Bau des SIC stellt die Lagerung der freiburgischen Kulturgüter dauerhaft sicher. Die Bestände des Staatsarchivs, der KUB, des Museums für Kunst und Geschichte, des Naturhistorischen Museums, des Archäologischen Dienstes, des Amtes für Kulturgüter, aber auch des Schlosses Greyerz, des VitroMuseums in Remund und Dritter werden im neuen Lager unter optimalen Bedingungen aufbewahrt.

Die Fraktion Die Mitte freut sich insbesondere über die langfristigen Kalkulationen, die den Bedarf beispielsweise der BCU über 40 Jahre abdecken – 25 Jahre für andere Institutionen. Wir hoffen, dass sich diese Berechnungen dann auch in der Realität bestätigen. Dasselbe gilt für die Kosten-Nutzen-Berechnungen, die dem SIC ab dem 14. Betriebsjahr eine profitable Bilanz attestieren – 30 Jahre, wenn man alle 'charges immobilières' miteinrechnet. Des Weiteren begrüsst unsere Fraktion die Möglichkeit einer späteren Kapazitätserweiterung.

Permettez-moi de clore avec une remarque sur les modalités d'exécution du projet qui est soumis aux prescriptions de la nouvelle ordonnance sur les projets immobiliers importants de l'Etat (OPIC). Comme dans le cas du nouveau Musée d'histoire naturelle et de la rénovation du bâtiment de chimie de l'Université, nous ne disposons pas de la garantie que les nouvelles règles OPIC permettront effectivement d'éviter les dépassements de crédits, mais nous avons au moins la certitude que l'Etat travaillera avec les outils mis en place spécifiquement à cette fin.

Madame la Conseillère d'Etat, sehr geehrter Herr Staatsrat, bitte achten Sie mit der Verwaltung darauf, dass das beauftragte Totalunternehmen die Kosten konsequent im Griff hat. Die Komplexität des Baus ist deutlich geringer als bei den bestehenden und teilweise geschützten Bauten der KUB, des Naturhistorischen Museums und des Chemiegebäudes der Uni.

Folglich wollen wir in einigen Jahren nicht wieder vor einem Scherbenhaufen stehen, für den die politisch, administrativ und technisch Verantwortlichen längst in Pension oder auf der nächsten Stufe der Karriereleiter sind.

Ich danke dem Staatsrat und der Verwaltung für die gute Zusammenarbeit im Rahmen der parlamentarischen Vorbereitung dieses Projekts, das ich im CoPil und in der Kommission begleiten durfte.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Mes liens d'intérêts : j'ai participé aux deux commissions précédentes pour le SIC et j'ai de l'intérêt pour l'archéologie et la culture fribourgeoise. Je ne pensais pas le dire, mais comme mon collègue, j'ai aussi une carte de lecteur à la BCU. J'interviens au nom du groupe socialiste.

Après deux tentatives qui ont échoué, nous osons espérer que la troisième sera la bonne pour le SIC. Le futur bâtiment sera construit à Givisiez sur une propriété de l'Etat de Fribourg. Le bâtiment répondra enfin aux besoins, c'est-à-dire pour y déposer les objets de notre patrimoine qui, aujourd'hui, se trouvent parfois conservés de manière disséminée dans des dépôts à travers le canton de Fribourg et de manière précaire. Le nouveau bâtiment couvrira les besoins de nombreux services et institutions culturels, étatiques et non étatiques. Le SIC permettra ainsi une gestion performante et professionnelle afin d'assurer la sauvegarde et l'entretien rationnel de la valorisation du patrimoine fribourgeois d'importance cantonale et nationale. Le futur centre de compétence est dimensionné pour rassembler les trésors du canton à long terme.

En commission, il a été demandé de tout mettre en œuvre pour éviter des destructions fatales par un incendie ou du pillage. Il n'y aura pas d'exposition des objets au SIC mais il demeure important, à défaut d'un vrai musée d'archéologie pour le canton de Fribourg, de présenter au public le patrimoine culturel fribourgeois.

Le groupe socialiste salue ce projet avec enthousiasme et bienveillance. Il espère qu'il sera réalisé maintenant dans les plus brefs délais car on en a vraiment besoin. Il entre évidemment en matière et le soutient à l'unanimité.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich war Mitglied der vorberatenden Kommission, und ich nehme im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei zum Dekret Stellung.

Was lange währt, wird endlich gut, heisst es in einem für dieses Projekt zutreffenden Sprichwort. Freiburgische Kulturschätze langfristig und unter idealen Bedingungen aufzubewahren, ist für die Geschichte des Kantons von zentraler Bedeutung. Das vorliegende Bauprojekt für den Schutz und die Sicherung des freiburgischen Kulturerbes wird von der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei als gut durchdacht beurteilt, ausgereift, mit idealem Standort, und es scheint den aktuellen und künftigen Anforderungen zu entsprechen. Die zentrale Lagerung ermöglicht nicht nur einen qualitativ höheren Schutz, sondern auch einen besseren Zugang der interinstitutionellen Zusammenarbeit, der Forschung, der Schulung sowie zum Unterhalt der Güter. Es ist ein Generationenprojekt von riesigem Ausmass, nicht nur in Bezug auf das Gebäudevolumen mit seinen Reserven, sondern auch, was die Kosten betrifft.

Obwohl mit dem vorliegenden Projekt Einsparungen von mehr als einer Million Franken Mietkosten pro Jahr erzielt werden, sind 62.8 Millionen Franken für die Lagerung von 6 Millionen Objekten im Wert von 420 Millionen Franken eine kostspielige Angelegenheit. Hervorheben möchten wir aber dazu, dass der Stand des Projekts, inklusive der Einhaltung der Massnahmen, welche zur Überwachung der finanziellen und bautechnischen Risiken anzuwenden sind, eine gewisse Kostensicherheit im Vergleich zum Bauprojekt der Kantonalen Universitätsbibliothek verspricht.

Die künftigen Betriebskosten, welche nicht Bestandteil der Investition sind, werden inklusive der Personalkosten der zwei in Aussicht gestellten Teilzeitarbeitsstellen auf 650 000 Franken geschätzt. Bei Zustimmung zum Dekret durch den Grossen Rat erwartet die Fraktion der Schweizerische Volkspartei in der Botschaft zu Händen der Stimmberechtigten für die Volksabstimmung, mit den Finanzierungskosten einen transparenten Vergleich der heutigen Betriebs- und Liegenschaftskosten mit den zünftigen Betriebs- und Liegenschaftskosten.

Als begrüssenswert erachten wir die Möglichkeit der Objektaufbewahrung von nichtstaatlichen Institutionen zu erschwinglichen Mietkonditionen. Erfreut sind wir auch über die Aufnahme der umfangreichen Rollen des Murtenschlacht-Panoramas, welche seit der Ausstellung anlässlich der EXPO 02 in einer militärischen Anlage im Berner Oberland ruhen.

Schlussfolgernd hält die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei fest, dass die bedeutenden Kulturschätze des Kantons und der verschiedenen Regionen diesen hochwertigen Schutz zu Gunsten der kommenden Generationen klar verdienen. Mit diesen Bemerkungen wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei das Dekret unterstützen.

Schroeter Alexander (*PS/SP, LA*). Meine Interessenbindung: Ich war Mitglied der letzten Ad-hoc-Kommission für diesen Kredit, und im Übrigen schlägt mein Herz für die Kulturgüter im Museum Murten, die wir auch lagern müssen, die auch Platz suchen in einem Depot. Sonst habe ich keine Interessenbindungen. Ich spreche hier im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion und wie Sie schon gehört haben, wird die Fraktion diesem Verpflichtungskredit zustimmen und ihn unterstützen.

Vier Beobachtungen möchte ich gleichwohl hier noch einbringen. Die unterschiedlichen Zeitspannen: Es wurde erwähnt, dass die Sammlungen auf 25 Jahre hinaus gesichert sind mit diesem neuen Projekt, die KUB-Bestände auf 40 Jahre hinaus.

Immerhin muss man im Auge behalten, dass sich die nachfolgenden Grossrätinnen und Grossräte ab einer gewissen Zeit immer wieder mit der Frage beschäftigen müssen, was sie mit den hinzukommenden Kulturgütern und Beständen der KUB machen. Wir werden später, sagen wir ab ungefähr 20 Jahren immer wieder damit beschäftigt sein. Das betrifft uns hier drinnen wahrscheinlich nicht mehr, aber es ist nicht etwas, das mit diesem Projekt ein für alle Mal abgeschlossen ist. Das liegt in der Sache der Natur.

Die zweite Bemerkung betrifft den Energieverbrauch, der nicht zu unterschätzen ist. Allein die Spezialräume - wir haben gehört, Kühlung, Feuchtigkeitsregulierung etc. - brauchen sehr viel Energie. Dazu kommt, dass die Lagerung von Digitalem, die digitale Lagerung mit Servern etc. sehr viel Abwärme produziert etc., etc. Wir hoffen, dass hier das Optimum herausgeholt wird mit einer energieeffizienten Bewirtschaftung dieses Gebäudes. Sie haben das Modell gesehen: Auf dem Dach sind Solarpanels vorgesehen und nicht Windräder. Das ist ein guter, lobenswerter Schritt, und wir hoffen, dass sich das Projekt in dieser Richtung optimal weiterentwickeln wird.

Drittens möchte ich zu Überlegungen anregen, wie ein solches Gebäude auch der Öffentlichkeit zugänglich gemacht werden kann im Sinne von: Was darin an Arbeit geleistet wird für die Bewahrung der Kulturgüter ist sehr, sehr wertvoll. Was im Sammlungszentrum des Schweizerischen Nationalmuseums in Affoltern am Albis läuft, könnte uns im Kanton Freiburg vielleicht inspirieren, der Öffentlichkeit in einem ganz bestimmten Rahmen Zugang zu verschaffen.

Viertens und letztens: Wir haben in der Ad-hoc-Kommission auch über die grosse Nordfassade gesprochen, die, wie das Projekt im Moment vorsieht, eine leere Fassade ist. Vielleicht könnte man ja hier das grösste Freilichtkunstwerk des Kantons entstehen lassen - das wäre dann in Bezug auf die Lagerung gerade schon am richtigen Ort.

Ich schliesse mit der Bemerkung, dass die Sozialdemokratische Fraktion diesen Kredit unterstützt und danke für die Aufmerksamkeit.

Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Je parle au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Mon lien d'intérêt : j'ai participé à la commission.

Dans le cadre du patrimoine, l'Etat a la mission légale de sauvegarder le patrimoine de notre canton, notamment par l'archivage et le stockage des biens institutionnels étatiques. La liste des institutions a été énumérée par le rapporteur : il s'agit notamment de la Bibliothèque cantonale et universitaire, des Archives de l'Etat de Fribourg ou du Service archéologique de l'Etat de Fribourg. Aujourd'hui, le stockage de ces biens s'effectue dans de multiples dépôts disséminés dans tout le canton. Les conditions de ce stockage ne sont pas toujours idéales et induisent des charges de location de l'ordre de 1'500'000 francs par année.

Avec ce nouveau projet du SIC, dont le déménagement est prévu en 2028, 22'116 m² de surfaces seront dédiés aux espaces de stockage et 1'600 m² seront consacrés aux bureaux et ateliers communs. À noter que les besoins en surfaces de ces institutions ont fait l'objet d'une étude réalisée par une société spécialisée. Avec cette surface de 22'116 m², le bâtiment permettra une réserve de stockage pour 25 ans, respectivement 40 ans s'agissant des biens de la Bibliothèque cantonale et universitaire. Dans ces futurs locaux, dans 40 ans, plus de 10 millions d'objets seront sauvegardés et stockés, en sécurité, pour une valeur-chiffre de 700 à 800 millions de francs. En ajoutant le parking, le bâtiment contiendra une surface brute totale de 38'500 m².

Au niveau du concept, le bâtiment intégrera un abri PBC qui permettra de conserver en sécurité les collections cantonales en cas de sinistre ou de catastrophe. Au niveau technique et durabilité, le projet a été étudié en tenant compte des solutions environnementales et de durabilité, notamment par le respect de la norme Minergie-P. Evidemment des panneaux photovoltaïques seront installés en toiture et en façade.

Le coût de construction de ce projet est évalué à 62'800'000 francs, et 70% de ce montant a été devisé sur la base de retour d'offres concrètes. En outre, des réserves complémentaires ont été prévues : 5% pour les risques de chantier et 6% pour les divers et imprévus. Cette démarche plutôt prudente correspond à la vision de l'OPIIC et permet un départ confiant pour l'exécution de ce projet. Sur les 62'800'000 francs, il faut également déduire le crédit d'étude de 2'200'000 francs ainsi que les subventions fédérales représentant 8'800'000 francs, subventions accordées pour la BCU et pour l'aménagement de l'abri. Aussi, le décret d'engagement s'articule à 56 millions de francs. Certes, ce montant est élevé, mais après analyse des cubes, des surfaces, du concept et des installations projetées, les ratios correspondent à des valeurs usuelles en termes de construction.

Considérant, l'exécution de ce bâtiment SIC apportera la solution en matière de protection des biens culturels tout en assurant une mise en œuvre aux exigences fédérales. En acceptant ce décret, le canton de Fribourg assure sa mission légale des sauvegardes des biens institutionnels pour plus de 25 ans, respectivement 40 ans pour la BCU.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutient ce décret et vous invite à en faire de même.

Tschümperlin Dominic (Le Centre/Die Mitte, LA). Ich habe keine Interessenbindungen zu diesem Projekt und äussere mich in meinem eigenen Namen.

Nach so viel Eintracht zu diesem Projekt einige Worte der Kritik. Ich Sorge mich, wie viele andere auch, um unsere kantonalen Finanzen. Uns wird fürs nächste Jahr ein Verlust von etwa 100 Millionen Franken vorausgesagt, gleichzeitig sollen wir nun einen Kredit über 62 Millionen Franken gutheissen.

C'est la première raison pour laquelle ce projet me laisse un goût amer. Mais probablement une plus grande raison encore pour laquelle ce projet me laisse un goût amer, c'est la communication de l'Etat, du Conseil d'Etat de Fribourg.

Es ist schon ein bisschen speziell und zeugt nicht gerade von politischem Feingefühl, wenn am gleichen Tag kommuniziert wird, dass uns für das nächste Budget 100 Millionen Franken fehlen werden, wir aber gleichzeitig 62 Millionen Franken für ein neues Gebäude sprechen sollen. In einer der letzten Sessions haben wir die Rechnung des Vorjahres besprochen, welche mit einem desolaten Resultat für unsere Finanzen geendet hat. Alle Parteien, aber insbesondere auch der Staatsrat, haben dabei klar ausgedrückt, dass man inskünftig Projekte priorisieren müsse. Und ich stelle hier offen die Frage, ob das Lager für die Kulturgüter heute in diesem Moment prioritär ist. Die Bevölkerung braucht ein neues Spital - ich bin einverstanden, hier grosse Beträge zu sprechen für das Wohl der Bevölkerung. Unsere Universität braucht ein neues Gebäude, um ihre renommierteste Fakultät attraktiv zu gestalten. Für unsere Bildung bin ich immer einverstanden, Beträge zu sprechen. Aber ist dieses Lager jetzt gerade prioritär?

Quand on lit que certains biens culturels n'ont pas été correctement entreposés pendant des décennies, voire des centaines, je ne peux m'empêcher de me demander pourquoi ce serait nécessaire maintenant et pas dans 10 ans par exemple. D'autant plus que beaucoup de ces biens prévus à être entreposés proviennent de la BCU, à laquelle on a attribué un crédit supplémentaire de 39 millions de francs il y a peu, et elle ne peut alors même pas entreposer ses biens culturels elle-même.

Nun, ich kann verstehen, dass sich die Angelegenheit seit Jahren hinzieht und dass ein neuer Anlauf in zwanzig, dreissig Jahren wohl wieder enorm viel Geld verschlingen würde. Und unbestritten ist auch, dass unsere Kulturgüter irgendwann dann tatsächlich richtig untergebracht und gelagert werden müssen, sie sind die Wurzeln unserer Gesellschaft. Positiv ist auch zu bewerten, dass das Lager viele Einsparungen mitbringt. Und deshalb werde ich das Projekt heute nicht ablehnen.

Warum also all das Gerede? Verstehen Sie dies als Aufruf, sehr geehrte Damen und Herren der Regierung: Wenn wir davon sprechen, wir wollen priorisieren für unsere Staatsfinanzen, dann müssen wir das inskünftig auch tun.

Je vous implore de ne plus commencer de nouveaux projets maintenant mais de finir ceux déjà commencés.

Es geht hier um das Geld der Bevölkerung, wir dürfen es nicht einfach verschwenden. Es gilt, Steuererhöhungen um jeden Preis zu vermeiden.

Vuilleumier Julien (*VEA/GB, FV*). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s et j'ai participé à la commission qui a étudié cet objet. À titre professionnel, je travaille à l'Office fédéral de la culture où je m'occupe notamment de patrimoine culturel.

J'ai l'occasion de rebondir sur les propos du collègue Tschümperlin : oui, il est temps de finir ce qui a été commencé. Et en l'occurrence, le SIC a été commencé il y a bien trop longtemps, cela a déjà coûté bien trop cher que de ne pas avoir une solution centralisée, logique et cohérente. En termes de finances durables, en termes de réflexion sur la manière de prioriser, c'est certainement un excellent projet et un excellent modèle qui nous est aujourd'hui proposé. En effet, avec le temps, avec les différentes étapes, les besoins exacts ont pu être déterminés, les conditions exactes pour la réalisation du bâtiment ont été déterminées, une vision a été mise en place et le projet est désormais mûr et pertinent. Il apparaît évident qu'aujourd'hui retarder serait une erreur, il paraît évident qu'aujourd'hui nous devons aller de l'avant avec ce centre de stockage interinstitutionnel.

De plus, ce projet s'inscrit dans une stratégie et se coordonne avec d'autres objets. Nous en avons parlé, il y a un besoin pour la BCU, et là aussi pourquoi la BCU ne pourrait-elle pas stocker elle-même ses documents ? Pourquoi ne pas laisser ses documents à La Maillarde ? Monsieur Tschümperlin, votre parti est souvent en faveur d'une vision économique pertinente. Ainsi, la Maillarde serait peut-être plus utile pour des entreprises que pour stocker des livres. En toute cohérence, il y aurait lieu d'utiliser ce nouveau centre et de ne pas occuper des sites stratégiques. C'est d'ailleurs pour cela que le Grand Conseil avait décidé d'abandonner le site de Domdidier il y a quelques années, pour laisser une place prépondérante à l'économie. Au-delà du clin d'œil, oui il y a une importance au développement économique, mais oui il y a une importance essentielle à la mémoire, à la conservation du patrimoine, à la bonne gestion de ces collections. Il en va d'une responsabilité non seulement morale, culturelle, mais aussi d'une responsabilité légale.

Sur ces considérations, le groupe VERT·E·S et allié·e·s va évidemment entrer en matière et soutenir à l'unanimité ce décret. Nous voulons toutefois faire trois remarques :

- > La première concerne l'énergie. Nous l'avons déjà entendu, ce bâtiment est énergivore, et heureusement des panneaux photovoltaïques ont été prévus sur ce bâtiment. Nous appelons à la plus grande efficacité énergétique de ce bâtiment et à toutes les synergies possibles par rapport à l'utilisation énergétique et à la production sur ce bâtiment.
- > Le deuxième point, c'est la surprise de voir un projet de parking de 74 places dans un tel bâtiment, dont 10 places couvertes et 63 places pour le SITel. Cela a été soulevé en commission : ces places avaient fait l'objet d'un compromis entre les exigences des uns, les contraintes légales des autres, mais il nous paraît évident que construire un parking aujourd'hui sans exiger des plans de mobilité exacts pour les différentes entités de l'Etat nous reste un peu en travers de la gorge. Tout projet de parking devrait faire préalablement l'objet d'une réflexion et être inclus dans une réflexion sur la mobilité globale d'une institution étatique.
- > Le dernier point : notre collègue a parlé d'une œuvre d'art sur la façade nord. Evidemment, ce bâtiment s'inscrit dans un espace particulier, dans une zone industrielle dans laquelle il y a des besoins de végétaliser aussi, pour lutter contre les îlots de chaleur. Nous tiendrons aussi à ce qu'une végétalisation du site soit réalisée de manière appropriée, peut-être une plantation d'arbres aussi au nord de ce site, qui n'entrerait pas forcément en contradiction avec une magnifique œuvre d'art.

Sur ces considérations, comme je l'ai dit, notre groupe soutient avec enthousiasme ce projet.

Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). J'aimerais juste ajouter, pour ceux qui ont encore un doute sur ce projet : faites rapidement le calcul du coût d'investissement. Je n'ai pas besoin de le détailler, les chiffres, vous les avez et vous aurez la réponse au soutien du projet.

Bonny David (PS/SP, SC). Je ne comptais pas intervenir à nouveau, mais face à l'obscurantisme, je me dois quand même de le faire. Ayant travaillé avec le Service archéologique et connaissant l'état de certaines collections dans les dépôts - on a aussi vu en commission des documents qui montraient des locaux quasiment pourris -, j'invite M. Tschümperlin à se rendre dans ces dépôts pour voir par lui-même ce qu'il en est, et le jour où il arrivera avec une motion pour fermer le Musée historique de Morat, je m'y opposerai totalement.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Danke zuerst allen Vertretern der Fraktionen, die das Projekt unterstützen.

Quelques mots sur les relativement peu de remarques : il a été demandé par le député Altermatt d'assurer les outils, de mettre en place les différents outils pour le suivi financier. Comme vous avez eu l'occasion de l'entendre suite aux différents événements du passé que vous avez évoqués, nous avons mis en place toute une série d'outils que nous avons eu l'occasion de discuter à plusieurs reprises avec la CFG, plus particulièrement avec la sous-commission du SBat à la CFG. On constate aujourd'hui qu'il n'y a pas de garantie absolue, vous l'avez évoquée aussi, mais les outils modernes de gestion de suivi de projets immobiliers, tels qu'ils existent dans certains autres cantons - pas dans tous les autres cantons d'ailleurs -, sont aujourd'hui mis en place, font aussi l'objet progressivement d'un suivi précis. Ils nous permettent de vérifier en tout temps l'adéquation des réserves par rapport à l'avancement du projet, de mettre des signaux si d'aventure, en cours d'évolution du projet, on doit prendre des mesures soit financières, soit de réduction de dimensionnement du projet - cela peut arriver, c'est toujours désagréable, mais cela peut arriver. Grâce à cela, nous avons des outils qui nous donnent des signaux au fur et à mesure du développement du projet que certains et certaines d'entre vous ont déjà pu découvrir dans le cadre des différents COPIL sur les projets de construction en cours.

Zu den Bemerkungen von Grossrat Schroeter - vor allem zu einer, die anderen sind eher offen formuliert - zur Frage des Energieverbrauchs: Zur Erinnerung, Sie sehen das in den Projektdetails, wir haben mit 2500 Quadratmetern Fotovoltaik ein Energieproduktionspotential von 640 000 Kilowattstunden. Das entspricht der Produktion von 160 Einzelhäusern. Parallel dazu haben wir einen Konsum von 200 000 Kilowattstunden, das sind weniger als 30 Prozent der Produktion. Wir produzieren also Überschuss. Insofern sind wir sicher beispielhaft auch im Sinne dessen, was der Staat heute plant. Es ist nicht eine rein ökonomische Rechnung, es ist auch eine Frage der Symbolik. Der Staat fordert über das Energieamt, über die Energiedirektion und über seine Ziele von den Privaten, dass sie sich Mühe geben. Wir müssen selbstverständlich das Gleiche tun bei unseren Projekten und das ist hier sehr klar der Fall.

Zu den Nordfassaden: Verschiedene Grossrätinnen und Grossräte haben dazu Stellung genommen. Es ist eine Begründung vorgesehen, wie genau, wird sich im Rahmen des Projektes entwickeln und sehen lassen. Die Frage des Kunstwerkes haben wir mal als Anregung aufgenommen. Es wird sich im Verlaufe der Projektentwicklung zeigen, was möglich und sinnvoll ist in diesem Bereich.

Zu Grossrat Tschümperlin: Das war aus meiner Warte etwas konfus, aber ich werde trotzdem versuchen, den einzelnen Bemerkungen Rechnung zu tragen. Sie bemängeln, der Staatsrat würde schlecht kommunizieren. Zu Ihrer Kommunikation: Es ist falsch zu behaupten, der Staatsrat würde ein Budget mit einem Verlust vortragen. Erstens ist das Ganze noch vertraulich, weil das erst im Oktober kommt. Zweitens: Sie sollten als Grossrat wissen, dass unsere Verfassung und unser Finanzgesetz

es dem Staatsrat nicht erlauben, ein nicht ausgeglichenes Budget vorzustellen, also ist Ihre Aussage fehlerhaft. Aber man kann immer lernen.

Das Zweite auf Französisch:

Vous avez parlé de stockage de centenaires. Alors rassurez-vous, nous ne stockons pas de centenaires. Nous stockons effectivement depuis quelques siècles, mais nous n'avons pas de centenaires dans nos stocks. Ce serait un petit peu délicat, même s'il y en a beaucoup et de plus en plus.

Sie haben gefragt, warum das ganze Gerede? Das weiss ich auch nicht, aber Wahlen sind erst in zweieinhalb Jahren. Das kollektive Gedächtnis dauert wohl nicht so lange. Überschätzen Sie das Gedächtnis der Menschen nicht.

Je pense avoir répondu en grande mesure aux remarques du député Vuilleumier. En ce qui concerne les plans de mobilité, ils sont systématiquement exigés. Cela a été fait également pour le SITel, en collaboration avec la commune de Givisiez. Les choses sont donc prévues ainsi. La réduction du nombre de places de parc d'origine a été planifiée et établie sur la base précisément de concepts liés au plan de mobilité, donc ces choses-là ont été faites. Je n'ai pas d'autres remarques techniques sur le projet et vous remercie encore une fois toutes et tous de votre aimable soutien.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Juste quelques remarques. Il y a beaucoup de chiffres qui ont été articulés dans les propos que j'ai entendus. Peut-être pour clarifier la situation, il y a aujourd'hui pour 420 millions de francs d'objets qui seront stockés, c'est l'état actuel. Une fois que le SIC sera plein en 2050, on estime cette valeur à 660 millions de francs, puis, avec les extensions prévues, on pourra aller effectivement jusqu'à 810 millions de francs. Le message en page 4 vous explique tous ces chiffres.

Quant à l'accessibilité, le SIC n'est pas fait pour être visité. Le SIC est un outil à disposition d'autres institutions qui permettent les visites. C'est pour cela que l'accessibilité n'a pas été prévue pour les visites. Mais par contre, grâce au SIC, les institutions pourront accéder facilement à leurs objets et puis faciliter les expos et les visites. J'espère que la population fribourgeoise pourra visiter ces institutions et trouver effectivement ces objets de manière pratique.

Enfin, non, la BCU ne peut pas stocker ses biens plus qu'aujourd'hui, parce que vous le savez, la Bibliothèque cantonale est située au centre-ville et il n'est pas possible d'avoir plus de place en largeur, ni en profondeur. Je vous garantis qu'ayant une vue sur les travaux, le trou était déjà bien profond.

J'espère que vous allez soutenir ce projet car il y va des générations futures, et c'est dans ce sens que nous l'avons construit.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je ne vais pas faire de commentaires ni de synthèse de tout ce qui a été dit, je crois que les représentants du Gouvernement l'ont fait. J'aimerais juste relever quelques petits points. Est-ce que ce projet est utile ? Oui. Est-ce qu'il est indispensable ? Je crois qu'on peut dire oui. Est-ce qu'il est urgent ? Quand on voit l'état de certains stocks, oui. Est-ce qu'il est coûteux ? Oui, mais dans chaque projet qu'on traite dans ce Grand Conseil, j'entends la même chose. Est-ce qu'on a les moyens ? Alors pour certains peut-être un peu moins que par le passé, mais la CFG a donné également son préavis positif.

Je vous invite donc, chers collègues, à accepter ce décret à la plus grande majorité, voire à l'unanimité.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction et l'équipement d'un bâtiment pour le centre de Stockage Interinstitutionnel Cantonal (SIC) à Givisiez

Art. 1

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Le projet sera, je l'espère, tout à l'heure approuvé. C'est ce qui est dit à l'article 1.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). L'article 2 précise les coûts. Dans la partie française, la commission a juste rajouté un verbe qui manquait dans la phrase après le montant de 2'250'000 francs. Autrement pas d'autre remarque.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Danke den französischsprachigen Kommissionsmitgliedern für das aufmerksame Durchlesen. Sonst kein Kommentar.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 3

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). L'article 3 montre les chiffres en présence que je vous ai déjà cités tout à l'heure. Pas d'autre remarque.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 4

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 5

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). L'article 5 traite des amortissements. Pas d'autre commentaire.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 6

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). L'article 6 traite des variations économiques durant la construction du SIC. Pas d'autre commentaire.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je rappelle, au niveau de la partie IV, que le référendum financier est obligatoire pour ce décret.

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction et l'équipement d'un bâtiment pour le centre de Stockage Interinstitutionnel Cantonal (SIC) à Givisiez

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 95 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lévrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP).
Total: 95.

Se sont abstenus:

Papaux David (FV,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 2.*

Motion 2023-GC-288

Plus de flexibilité dans la planification de l'enseignement religieux confessionnel

Auteur-s:	Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE) Vial Pierre (PS/SP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonnens Sylvie , Directrice de la formation et des affaires culturelles
Dépôt:	24.11.2023 (BGC Octobre 2023, p. 4098)
Développement:	24.11.2023 (BGC Octobre 2023, p. 4098)
Réponse du Conseil d'Etat:	24.06.2024 (BGC Septembre 2024, p. 3285)

Prise en considération

Boschung Bruno (Le Centre /Die Mitte, SE). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre, mais avec les liens d'intérêts suivants : je suis président du Conseil exécutif de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg.

Les motionnaires demandent une modification de l'article 23 de la Loi sur la scolarité obligatoire, qui stipule aujourd'hui que les Eglises et communautés religieuses reconnues - à ce stade, c'est l'Eglise catholique et l'Eglise réformée - disposent d'un certain temps dans l'horaire hebdomadaire pour l'enseignement religieux confessionnel et qu'elles peuvent utiliser les

infrastructures scolaires à cet effet. Ils considèrent que ce privilège des deux Eglises n'est plus adapté à notre époque dans sa forme actuelle, et qu'il peut être contraignant pour le fonctionnement ordinaire de l'école obligatoire.

Comme déjà entendu et comme vous avez pu le lire dans la réponse du Conseil d'Etat, ce privilège des Eglises reconnues se base sur l'article 64 de la Constitution cantonale. A l'époque, la majorité de la Constituante avait exprimé sa volonté que cet enseignement religieux confessionnel reste une composante fixe dans le cadre de l'école obligatoire de notre canton. Le Conseil d'Etat indique donc à juste titre qu'il n'est pas possible d'entrer en matière sur la motion telle qu'elle a été déposée, à savoir avec la demande de supprimer plus ou moins, je le dis carrément, ce droit particulier des Eglises reconnues, parce que c'est tout simplement contraire à la Constitution.

Il faut toutefois reconnaître que 20 ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur de la Constitution et que l'environnement religieux a beaucoup changé au cours de toutes ces années, également ou même particulièrement pour les deux Eglises que je viens de citer, l'Eglise catholique et l'Eglise réformée. Il est donc tout à fait justifié, voire nécessaire, également du point de vue de l'Eglise catholique du canton de Fribourg, pour laquelle je peux parler, d'adapter l'organisation de cet enseignement aux réalités actuelles, afin de ne pas alourdir inutilement le fonctionnement ordinaire de l'école.

En plus, il s'agit de mieux ménager les ressources des enseignants désignés à cet effet, à savoir les catéchistes, domaine dans lequel une certaine pénurie se fait également sentir.

La direction est en contact depuis longtemps avec les représentants des Eglises et a déjà fourni, dans sa réponse à cette motion, un texte possible pour l'adaptation de cet article 23 de la loi sur la scolarité obligatoire. Celui-ci ne remettrait pas en question, en principe, ce privilège de base, selon la Constitution, mais permettrait une intégration plus optimale de cet enseignement dans le fonctionnement ordinaire de l'école. Cette voie est expressément soutenue par le groupe Le Centre.

En résumé, nous recommandons donc, comme le propose le Conseil d'Etat, de rejeter la motion et de soutenir la voie indiquée par le Conseil d'Etat.

Vial Pierre (*PS/SP, VE*). Je déclare mon lien d'intérêt : je suis enseignant au cycle d'orientation (CO).

Si nous avons déposé cette motion avec mon collègue Michellod, ce n'est pas par dogmatisme, ce n'est pas par anticléricalisme, ce n'est pas par sentiment antireligieux. Non, c'est parce que l'enseignement religieux confessionnel, tel qu'il est organisé actuellement dans les écoles, pose problème.

Il pose problème en premier lieu pour les écoles, parce que planifier ces cours est une véritable gageure, avec des effectifs de plus en plus restreints, parfois des regroupements de classes et la nécessité, en parallèle, d'assurer la surveillance ou l'occupation des enfants dispensés, sans pour autant les faire travailler.

Il pose problème à certains parents, parce que, on ne va pas s'en cacher, les cours donnés par le personnel mandaté ne sont pas toujours au niveau de la qualité qu'on attend de l'enseignement de l'école fribourgeoise.

Il pose problème aux communautés religieuses, qui ont de la peine à recruter, à former et à assurer le suivi de leur personnel.

Et enfin, pour ce que j'observe au CO, cela peut même être dissuasif pour les élèves, qui renoncent à suivre ces enseignements religieux confessionnels parce qu'ils préfèrent rester en classe avec leurs camarades. On sait que le plus ardent désir d'un enfant ou d'un adolescent, pour une certaine durée, c'est de faire exactement comme les autres. Donc à ce titre-là, il préfère faire une heure d'étude à s'occuper de gruger un surveillant plutôt que de suivre un enseignement religieux confessionnel.

Vous voyez, chers collègues, je ne vous ai pas parlé de laïcité, je ne vous ai pas parlé de séparation entre Eglise et Etat, je ne vous ai pas parlé de sphère privée, parce que ce n'est vraiment pas de cela qu'il s'agit aujourd'hui.

On parle donc de ces cours d'enseignement religieux confessionnel, ces cours qui sont donnés par les communautés religieuses reconnues. Actuellement, il y a la communauté catholique et l'Eglise réformée qui font usage de ce droit. Les israélites pourraient le faire, mais ils ne le font pas. On ne parle donc pas du tout des cours d'éthique et cultures religieuses, qui sont donnés également sur toute la scolarité et qui sont consacrés à la connaissance et à la compréhension des différentes religions.

Je crois que ce problème avec l'enseignement confessionnel, le Conseil d'Etat en est tout à fait conscient. Son message laisse, en tout cas pour moi, clairement apparaître une intention d'aller de l'avant avec cette proposition, ce que je salue.

Là où j'ai un peu plus de peine à le suivre, c'est quand il conclut à l'anticonstitutionnalité de la motion. La Constitution le dit, et mon collègue Boschung vient de le dire: "Les Eglises et les communautés religieuses reconnues ont le droit d'organiser un enseignement religieux dans le cadre de l'école obligatoire." C'est bien ce terme "cadre de l'école obligatoire" qui est déterminant. Ce n'est pas, à mon avis, si clair qu'on parle expressément de la grille horaire. Si on va voir dans la version allemande, c'est un peu plus concis, puisque la version utilise le terme "Schulzeit", qui, là, pourrait renvoyer un peu plus clairement à la grille horaire. Je vous rappelle, au passage, que c'est la version française qui fait foi en cas de divergence.

Mais même en prenant la version la plus restrictive, la "Schulzeit", pour un constituant des années nonante, qu'est-ce que c'est la "Schulzeit" ? Qu'est-ce que c'était l'école dans les années 1990 ou 2000 ? C'était quelque chose qui commençait à 8 heures, plus ou moins, qui se terminait à 11 h 30, qui recommençait à 13 h 30 et qui se terminait à 15 h 30. En dehors de ces heures, les écoles étaient closes. On n'est plus du tout dans le même contexte maintenant. Toutes les écoles ont des accueils extrascolaires, la plupart du temps, ils sont dans les locaux de l'école. Donc, l'école, c'est quelque chose qui est différent, qui est ouvert depuis assez tôt le matin jusqu'à assez tard dans l'après-midi.

Et, je suis sûr que, si on reposait la question à un constituant de l'époque, peut-être qu'il serait d'accord pour considérer que si ces cours de religion confessionnelle sont organisés dans les locaux scolaires à des moments où d'autres élèves sont présents à l'école, eh bien, on pourrait considérer qu'on est toujours dans le cadre de l'école. Voilà, c'est mon interprétation.

Il ne faut pas oublier non plus que les constitutions sont des textes assez particuliers, qui sont censés pouvoir traverser les âges et qu'on doit bien sûr pouvoir, par conséquent, réinterpréter de temps à autre. Je vous rappelle que, jusqu'en 2003, la Constitution de 1857, par exemple, ne parlait que de "citoyens" et absolument pas de "citoyennes", quand bien même les femmes avaient obtenu des droits que, j'imagine, personne ne leur aurait contesté.

En résumé, je suis persuadé que cette motion n'est pas anticonstitutionnelle et je vous demande donc de la soutenir comme le fera le groupe socialiste.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Eh bien, M. Vial, vous n'avez pas besoin de chercher très longtemps un ancien constituant, pas de 1990, mais de 2001, j'y étais. Et je me suis battue pour cet article 64 al. 4, qui demandait justement que les cours de religion se passent à l'école pendant la grille horaire.

Il ne faut pas croire que cet article est passé comme une lettre à la poste. Les arguments que vous avez fait valoir, ils ont été exposés. Et je crois même que c'était par une petite majorité que cet article est passé, mais vraiment avec la volonté que l'on maintienne les cours de religion dans la grille horaire pour que les élèves puissent y avoir accès facilement.

Donc, dire que la motion que vous proposez n'est pas anticonstitutionnelle, c'est faux. Elle est absolument anticonstitutionnelle telle que vous la prévoyez. Et vouloir supprimer, donc, ce droit aux collectivités, pour notre groupe, eh bien, ce serait anticonstitutionnel et nous avons tous prêté serment de respecter la Constitution. Donc, voter la motion telle qu'elle est prévue, c'est anticonstitutionnel. Et je vous demande de ne pas le faire, parce que ce serait violer les engagements que nous prenons lorsque nous acceptons d'être députés.

Par contre, pourquoi est-ce que nous tenons à ce que la religion soit enseignée ? Parce que pour nous, la religion, catholique et protestante, fait partie des racines de notre canton. Et il faut que les enfants puissent aussi avoir accès à cette culture et à cette religion qui leur apprend le bien et le mal, et vu ce qui se passe dans le monde, ce n'est pas inutile qu'on dise qu'il y a aussi des valeurs qui nous dépassent.

Nous reconnaissons, comme vous l'avez fait, que c'est difficile, que le nombre d'enfants s'est réduit et que l'organisation est difficile. C'est pour cela que l'on peut admettre la proposition du Conseil d'Etat d'aller discuter avec les communautés religieuses afin de voir comment on peut organiser ces cours en même temps pour les deux religions, pour éviter qu'il y ait trop d'enfants qui partent à un moment ou à un autre, de discuter aussi sur la manière d'enseigner pour qu'il n'y ait pas de problèmes de discipline, parce qu'on sait qu'il y a de problèmes de discipline.

C'est la raison pour laquelle le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux ne va pas accepter la motion, mais est ouvert à la proposition faite par le Conseil d'Etat de discuter et de trouver un autre moyen de faire cet enseignement, mais toujours à l'école et dans des proportions qui respectent quand même l'esprit voulu par les constituants.

Galley Liliane (VEA/GB, FV). Je m'exprime ici au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s et je n'ai aucun lien d'intérêt avec cet objet.

Le fond, la forme et la finalité : c'est autour de ces trois "F" que le groupe VERT·E·S et allié·e·s a longuement débattu de la motion déposée par les collègues Michellod et Vial, invitant le Conseil d'Etat à modifier la loi sur la scolarité obligatoire afin de sortir l'heure d'enseignement religieux confessionnel de l'horaire hebdomadaire. Les avis ont été très partagés, réunissant au final une majorité d'oppositions à la motion, plusieurs abstentions et quelques avis favorables.

Je reviens maintenant sur ces trois "F".

Sur le fond de la motion, tout d'abord, le groupe était relativement unanime. Trouver des solutions pragmatiques et séparer l'Eglise de l'Etat permettrait de favoriser une école publique laïque et de la séparer de l'imprégnation religieuse dans laquelle elle a longtemps baigné dans notre canton. Tout en allant dans ce sens, il est possible et souhaitable de continuer à transmettre les apports culturels et les valeurs - dont a parlé Antoinette de Weck - liés à la religion chrétienne, en prévoyant une plus grande flexibilité pour l'enseignement religieux confessionnel ou lors des cours d'éthique - si on parle de bien et de mal - ou de cultures religieuses. Sur l'esprit de la motion, je peux donc affirmer qu'il régnait un certain consensus au sein du groupe.

Passons maintenant à la discussion sur la forme que prendrait l'adoption de cette motion, qui s'est révélée plus clivante au sein du groupe. L'article de loi se basant sur un article constitutionnel, il s'avère difficile de sortir cette heure facultative de la grille horaire sans enfreindre le cadre légal. De là à soutenir une modification de la Constitution et donc un vote populaire sur cet objet est un pas qui nous a paru, majoritairement, tout comme le Conseil d'Etat, disproportionné de franchir. Reste alors la possibilité de négocier les modalités de dispense de ces cours sur le temps scolaire, sans garantie cependant d'une simplification organisationnelle.

Enfin, la question de la finalité de la motion nous a divisés également. La libération de cette heure d'enseignement religieux confessionnel pour la remplacer par de l'éducation numérique, de l'allemand ou de l'histoire-géo serait pour certains et certaines d'entre nous faire fausse route. Si l'esprit de la motion est louable pour certains et permet de libérer du temps pour répondre aux besoins des enseignants pour la gestion de classe face à la complexification de l'école, le fait de sacrifier un temps dédié à des questions de société, d'éthique, voire de spiritualité, permettant de prendre du recul sur sa vie et sur son quotidien, au profit d'une matière orientée vers l'acquisition de compétences plus prosaïques, voire productives, en a questionné d'autres.

La proposition du Conseil d'Etat d'élaborer un projet de loi qui reprendrait l'esprit de la motion, mais avec des modalités compatibles avec le droit supérieur, nous est apparue *a priori* sensée et pragmatique. Mais c'est donner carte blanche, et la question reste ouverte de savoir ce qui peut se passer si l'école et les églises n'arrivent pas à se mettre d'accord sur ces nouvelles modalités.

Au vu des éléments précités, le groupe VERT·E·S et allié·e·s assumera sa position ambivalente consistant à se prononcer majoritairement en défaveur de cette motion tout en la soutenant sur le fond.

Papaux David (*UDC/SVP, FV*). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et mes liens d'intérêts sont d'être catholique pratiquant.

Cette motion a surtout pour effet non pas de simplifier, mais d'affaiblir. Evidemment, dispenser l'enseignement religieux en dehors de la grille horaire engendrera encore une diminution de la fréquentation desdits cours, car quel jeune aura envie, de lui-même, de suivre des cours plutôt que d'aller jouer au foot avec les copains ? Partant, les jeunes feront pression auprès de leurs parents pour ne pas être astreints à suivre les cours d'enseignement religieux.

Je me permets de rappeler que notre société s'est fondée sur des bases judéo-chrétiennes et que c'est grâce à elles que notre société est ce qu'elle est aujourd'hui.

Comme le rappelle à juste titre le Conseil d'Etat, la motion viole la Constitution cantonale. Partant, plutôt que d'affaiblir l'enseignement religieux, il serait plus approprié de chercher des moyens de le renforcer.

Le groupe de l'Union démocratique du centre refusera donc à l'unanimité la motion ainsi qu'un projet de loi visant à la modifier.

A titre personnel, et non au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, je tiens à préciser que malheureusement, une telle motion ne m'étonne guère. C'est dans l'air du temps de déconstruire le sacré, de le dévaloriser et même de s'en moquer. La preuve est la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Paris. Eh oui. Or, notre jeunesse a besoin plus que jamais de repères et de principes qui guident son éducation, que ce soit du point de vue moral que du point de vue de leur développement personnel.

A titre d'exemple, il y a quelques années, il fallait une dizaine de semaines après sa conception pour savoir le sexe d'un enfant. Maintenant, il faut une vingtaine d'années, voire plus. Certains appellent ça le progrès, avis que je ne partage évidemment pas.

Les principes moraux chrétiens aident aussi à lutter contre la criminalité qui ne cesse d'augmenter. L'enseignement religieux fournit cette base morale solide et indispensable au bon développement de la jeunesse, leur permettant notamment de répondre à nombre de leurs interrogations, tout en apprenant l'amour de son prochain.

Je vous invite donc, à titre personnel, à refuser la motion ainsi qu'un projet de modification de loi.

Baeriswyl Laurent (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessenbindung ist, dass ich als OS-Schuldirektor jährlich mit der Stundenplangestaltung zu tun habe und auch in Bezug auf die An- und Abmeldungen für den Religionsunterricht mit dem Thema konfrontiert bin. Ich spreche in meinem ganz persönlichen Namen.

Je salue le titre de la motion "Plus de flexibilité dans la planification de l'enseignement religieux confessionnel". Je suis toutefois d'accord avec le Conseil d'Etat sur le fait qu'il s'agit ici d'un droit constitutionnel des Eglises et communautés religieuses reconnues de proposer un enseignement religieux confessionnel dans le cadre de la grille horaire et que cela ne peut pas être modifié par cette motion.

Je souhaiterais toutefois une plus grande flexibilité. Dans les écoles germanophones du canton, aucun enseignement en rapport avec le programme scolaire ne peut être dispensé pendant les cours de religion confessionnelle, c'est-à-dire que tous les élèves dispensés ont des études où ils peuvent faire leurs devoirs et où ils sont surveillés par un enseignant. Il serait pourtant si important que tous les élèves reçoivent une transmission de valeurs et que des cours d'éthique, par exemple, puissent être dispensés. On ne parle donc pas de branches comme les maths, le français ou l'allemand ; on parle de cours d'éthique.

In Deutschfreiburg kennen wir das Fach ERG (Ethik – Religionskunde – Gemeinschaft). Hier muss man wissen, dass mit dieser einen Lektion unmöglich alle drei Bereiche abgedeckt werden können. Auf Grund der Zunahme an organisatorischen Themen müssen die Bereiche Ethik und Religionskunde häufig Abstriche machen.

Und jetzt lese ich in der Begründung der Motionäre, dass in den französischsprachigen Schulen dispensierte Schülerinnen und Schüler während dem konfessionellen Religionsunterricht zum Teil am Unterricht Ethik und Religion teilnehmen. Da stellen sich mir ein paar Fragen: Ist diese Aussage der beiden Motionäre richtig? Wenn ja, warum ist der Ethikunterricht im französischsprachigen Teil während der Religionszeit möglich und im deutschsprachigen Teil nicht? Ich unterstütze den Vorschlag des Staatsrates, die Motion abzulehnen und die Verpflichtung, einen entsprechenden Gesetzesentwurf auszuarbeiten. Ich finde es essentiell, dass im Dialog mit den Kirchen eine zufriedenstellende Lösung gefunden wird.

Je suis en effet profondément convaincu qu'une transmission éthique des valeurs doit également avoir lieu à l'école. Car tous les parents n'en donnent pas l'exemple à leurs enfants.

Malheureusement, le temps à disposition à l'école est beaucoup trop limité. Le cours de religion confessionnelle remplit certainement ce rôle, et le cours d'éthique le ferait également. Au lieu d'investir les ressources dans une surveillance des études, nous ferions mieux de les investir dans un enseignement judicieux.

Je vous demande donc de rejeter la motion, je demande au Conseil d'Etat de faire avancer le projet de loi annoncé et je remercie la conseillère d'Etat de répondre à mes questions.

Thévoz Ivan (UDC/SVP, BR). C'est en mon nom propre que j'ai décidé de prendre la parole. Mon lien d'intérêt : je suis devenu avec le temps ce que l'on peut appeler aujourd'hui une minorité, une minorité dont une grande partie est devenue silencieuse par peur d'afficher des valeurs que certains osent désigner d'arriérées, mais qui sont en réalité pleines de bon sens et de vie. Je suis donc devant vous en étant un chrétien très fier de l'être.

Nous nous attardons aujourd'hui pour décider si nous voulons mettre Dieu en dehors du temps scolaire, car devenu trop complexe à mettre en œuvre, vu le taux important d'élèves dispensés.

Que nous en soyons arrivés à remettre en question l'enseignement religieux à nos enfants ne m'étonne guère. Car en effet, dans une société toujours plus égoïste, centrée sur elle-même, individualiste, avec la ferme conviction d'être soi-même Dieu, qu'il est gênant de savoir qu'il y a un être suprême au-dessus de nous, à qui nous devons un jour rendre compte de ce que nous avons commis, soit bien, soit mal. Et s'il n'y a donc point de Dieu, notre conscience est libre de pouvoir faire plus ou moins ce que bon nous semble. L'effondrement du christianisme, la fin de la Suisse chrétienne n'est que l'avènement annoncé de l'apostasie, faisant apparaître le fils de la perdition, tel décrit dans les Saintes Ecritures.

A l'heure où l'on s'étonne d'une jeunesse désenchantée, sans repères ni espoir, et où la première cause de mortalité de celle-ci est le suicide, il serait bon qu'à nouveau nous revenions à l'essentiel : un enracinement aux valeurs ancestrales apportant l'espoir, même dans l'adversité, car fondé sur une espérance au-delà de cette vie sur Terre.

Une éducation scolaire, sans apporter des notions divines dans sa grille horaire, je la décrirais comme un arbre fruitier dont les racines ont été dévorées par des campagnols. Son feuillage devient pâle, ses fruits tombent, il ne prospère plus. Il n'est bon qu'à être abattu.

Cher collègue Michellod, cher collègue Vial, avant de me coucher ce soir, je ferai une petite prière pour vous, afin que Dieu vous ramène sur le droit chemin. En enlevant à petit feu l'enseignement religieux à l'école, tel que vous le souhaitez insidieusement aujourd'hui, quelles seront donc vos prochaines attaques ? Les fêtes chrétiennes, dont personne ou presque ne sait la signification ? Les croix sur les montagnes ou celle qui se trouve derrière nous, symboles sanglants de torture inhumaine ? Le son des cloches de l'église dans les villages ?

En acceptant cette motion, je peux affirmer qu'il y aura une continuation de l'effondrement du christianisme et de ses symboles. Je ne me fais pas d'idée à ce sujet, car tout est écrit : si ce n'est pas aujourd'hui, cela sera demain. Par contre, aussi vrai que Dieu m'assiste, je me battrai pour la conservation des valeurs chrétiennes dans notre société.

C'est pourquoi je vous demande de refuser cette volonté de détruire nos fondements, nos valeurs, notre histoire, qui sont les nôtres depuis des siècles.

Michel Pascale (*PS/SP, SC*). Je n'ai pas de liens d'intérêts directs avec cet objet, mais je signale quand même qu'il y a 12 ans, j'ai été catéchiste dans 2 écoles en Sarine à raison de 5 périodes hebdomadaires - j'ai fait plein de choses dans ma vie. C'est sur cette expérience de terrain que je m'appuie pour soutenir avec détermination la motion, en différenciant les besoins du cœur de ceux de la tête. Je m'exprime en mon nom propre.

Un des besoins fondamentaux de tout être humain, et des enfants en particulier, est celui de la spiritualité. Cette dernière se situe au niveau du cœur et relève de l'intime. Ce besoin doit être nourri et dans ce sens, la mise à disposition de lieux publics, comme les écoles, pour la transmission de la foi, fait sens, ce pour les Eglises reconnues. Cependant, ce qui relève d'une démarche personnelle et intime n'a pas sa place dans la grille scolaire.

La tête maintenant : la grille scolaire organise l'acquisition de connaissances. Les élèves ont besoin de comprendre le monde dans lequel ils vivent. En effet, notre environnement est façonné par les religions du Livre. Nos arts, nos bâtiments, notre littérature, notre langue, en sont imprégnés. C'est pourquoi il est essentiel que des clés de compréhension soient transmises à tous les élèves, indépendamment de leur éventuelle appartenance religieuse.

Ainsi, des cours en histoire et connaissance des religions sont indispensables et devraient même être renforcés. En effet, la transmission par immersion n'est plus assurée en raison de la laïcisation de notre société, sur laquelle je ne m'étends pas, mais c'est un fait. Le temps - modeste - dégagé en sortant le "caté" de la grille horaire devrait y être consacré.

Ainsi, tant la tête que le cœur parlent en faveur de cette motion que je vous encourage d'accepter.

Michellod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). Mon lien d'intérêt : cela a été dit, je suis comotionnaire ; je suis également catholique et chrétien - moi aussi fier de l'être - qui jamais ne dévaloriserait la religion.

Je remercie d'ailleurs mon préopinant de prier pour moi. Je ferai de même pour lui, en espérant qu'il se rappelle l'un des passages de la Bible dans lequel il est dit : "Tu ne jugeras point."

A aucun moment cette motion n'a eu pour objectif de s'attaquer à la religion ou à nos racines chrétiennes. Ceux qui s'engagent sur ce terrain se trompent totalement de débat. Dans tous les autres cantons, l'enseignement religieux est sorti de la grille horaire des écoles et cela fonctionne.

Heureusement, heureusement que les Eglises sont bien plus tolérantes et conciliantes que certains d'entre nous, chers collègues. Je remercie d'ailleurs le collègue Boschung d'avoir parlé au nom de l'Eglise catholique. J'étais d'ailleurs hier avec M^{me} Céline Ruffieux pour un débat sur Forum à ce sujet et j'ai constaté qu'elle était beaucoup plus ouverte à ce qui est demandé que certains d'entre nous.

En effet, même si vous ne le savez sans doute pas, aujourd'hui déjà, dans certaines écoles, les cours d'enseignement religieux sont donnés en dehors de la grille horaire. Pourquoi ? Tout simplement parce que, dans la pratique, ce n'est pas possible de faire autrement. Les Eglises ont très bien compris que ce dialogue est nécessaire et que la société a évolué en 20 ans, qu'il y a des contraintes liées au personnel, aux locaux, à la grille horaire en elle-même. Mais cela a été dit, il y a encore, dans certaines écoles, des soucis d'organisation qui sont souvent contreproductifs pour l'enseignement religieux lui-même. Je salue d'ailleurs la volonté du Conseil d'Etat de renforcer ce dialogue et soutiendrai, *a minima*, sa proposition, bien que celle-ci soit, à mon sens, contrainte par une interprétation trop stricte de la Constitution.

La constitutionnalité de la motion reste en effet purement hypothétique tant que l'instance compétente, en l'occurrence un tribunal, n'a pas tranché définitivement la question. Je ne vais donc pas m'avancer davantage sur ce sujet. Cependant, je rappellerai que le Grand Conseil a, à plusieurs reprises, pris des décisions s'éloignant de la lettre de la Constitution fribourgeoise. Ce n'est pas à moi de juger s'il a eu tort ou s'il a eu raison, mais il l'a fait et il peut le refaire.

Il pourrait le refaire parce qu'aujourd'hui, près de la moitié des élèves ne suivent plus ces cours, parce que nous entendons constamment que l'école doit se recentrer sur sa mission de base : la formation des enfants.

Alors faisons nôtres ces paroles de Mathieu, chapitre 9, verset 17 : "On ne met pas du vin nouveau dans de vieilles outres ; autrement, les outres se rompent, le vin se répand, et les outres sont perdues ; mais on met le vin nouveau dans des outres neuves, et le vin et les outres se conservent." Il y a un quart de siècle, lorsque notre Constitution a été rédigée, ne pas fréquenter le catéchisme était une exception. Le vin de messe était neuf, les outres constitutionnelles aussi. Aujourd'hui, près d'un élève sur deux est dispensé de ces cours. Si le vin est toujours neuf, car j'adhère totalement à la nécessité d'ouvrir les enfants à la lumière, les outres sont vieilles, il faut les changer. Le vin de messe ne s'en conservera que mieux.

En conclusion, je vous invite à regarder la réalité en face : de moins en moins d'enfants fréquentent ces cours, à tel point qu'aujourd'hui, près d'un élève sur deux est dispensé. En acceptant la motion, vous validerez une interprétation évolutive de la Constitution, comme vous l'avez déjà fait à maintes reprises, et vous simplifierez la vie des enseignants, tout en libérant une heure, voire deux chaque semaine, pour que l'école puisse se consacrer à sa mission première, la formation. Quant aux

catéchètes, ils continueront à enseigner dans les locaux scolaires s'ils le souhaitent, mais en dehors du temps scolaire, comme cela se fait partout ailleurs en Suisse romande. Merci de soutenir la motion.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. La motion des députés Michellod et Vial pose une question pertinente, celle de la meilleure organisation possible de l'enseignement religieux confessionnel dans le cadre scolaire.

Il est en effet dans l'intérêt des élèves, de leurs parents, des écoles et des Eglises reconnues que l'enseignement religieux confessionnel, inscrit dans la Constitution fribourgeoise, puisse être donné dans les meilleures conditions possibles.

Nous le constatons, ces conditions évoluent au fil des changements de la société et, en vingt ans, cela est devenu évident. Dans cet esprit, à la suite du dépôt de la motion, ma Direction et les Eglises reconnues qui font usage de ce droit ont tenu un dialogue franc et constructif sur la situation actuelle et sur le principe de travailler ensemble à des améliorations. La réponse du Conseil d'Etat fait explicitement référence à cet échange. Elle donne des pistes concrètes pour les discussions à venir. Sur le principe, donc, tant les Eglises que le Conseil d'Etat sont prêts à s'engager dans ce sens.

Pourquoi alors le Gouvernement propose-t-il au Grand Conseil de refuser la motion ? Pour des questions certes de vocabulaire, mais un vocabulaire qui a des conséquences fondamentales par rapport à notre Constitution. Il a fallu retracer la genèse de l'article 64 al. 4 de la Constitution afin d'être bien sûr d'interpréter correctement cet article. Et la réponse des experts est claire : l'intention des constituantes et constituants, confirmée ensuite dans le vote populaire, était bien de garantir un temps pour l'enseignement religieux confessionnel dans le temps scolaire et non pas en dehors du temps scolaire. Pour cette raison, le Conseil d'Etat doit constater que le texte de la motion, qui demande que ces cours soient dispensés hors grille horaire, est contraire à la Constitution ; la motion telle que rédigée doit donc être refusée.

Cependant, il est tout à fait possible de modifier la loi scolaire dans un sens qui garantisse un temps scolaire aux Eglises reconnues et leur donne une liberté quant aux modalités de cet enseignement, en accord avec ma Direction. C'est ce que le Conseil d'Etat s'engage à faire.

Ainsi, le Conseil d'Etat vous demande de respecter la Constitution en rejetant la motion, mais s'engage à trouver la voie la plus pertinente pour apporter des améliorations à l'enseignement religieux confessionnel. Et il ne s'agit pas de donner une carte blanche au Conseil d'Etat, puisqu'avec la proposition que le Conseil d'Etat vous fait, il faudra de toute façon modifier la loi scolaire, et si j'ai votre accord pour aller dans ce sens, je reviendrai donc devant vous pour discuter de cette modification de la loi scolaire et, finalement, vous aurez le dernier mot en l'acceptant ou non, voire en proposant des amendements. Donc, ça n'est pas une carte blanche comme l'a suggéré la députée Galley.

J'entends des voix appelant à accepter la motion. Que se passerait-il concrètement en cas d'acceptation de cette motion ? La Constitution doit être respectée par toutes les autorités. Le Grand Conseil ne peut donc pas demander au Conseil d'Etat de lui proposer un projet de loi qui violerait la Constitution. Par voie de conséquence, le Conseil d'Etat ne saurait être tenu de donner suite à une motion qui viole notre Constitution. D'ailleurs, même s'il le faisait, la loi ainsi adoptée ne manquerait pas d'être attaquée par-devant le Tribunal fédéral ou pour violation de la Constitution cantonale.

Si le but est de sortir l'enseignement religieux confessionnel du temps scolaire, le moyen que prévoit la motion n'est pas adéquat. En effet, le Grand Conseil devrait commencer par demander une modification partielle de la Constitution, ce qu'il peut faire par une motion spécifique. J'invite le Grand Conseil à respecter les processus qu'il a lui-même institués. Et en ce sens, il doit refuser la motion, libre à lui de proposer ensuite une autre motion demandant une modification de la Constitution. Mais, en attendant, nous vous proposons une solution pragmatique, en discutant d'une modification de la loi scolaire que vous pourrez vous-mêmes amender et décider.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 67 voix contre 22. Il y a 4 abstentions.

Ont voté en faveur de la motion:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 22.*

Ont voté contre:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/

Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 67.*

Se sont abstenus:

Galley Liliane (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 4.*

> Au vote, la proposition du Conseil d'Etat (élaboration d'un avant-projet de loi) est acceptée par 63 voix contre 27. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil d'Etat:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 63.*

Ont voté contre:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP),

Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 27.*

S'est abstenu:

Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi liquidé. Le Conseil d'Etat s'engage néanmoins à élaborer un avant-projet de loi.

Rapport 2024-DFAC-7

Pour la gestion de leurs établissements, les directions d'école primaire disposent d'ici fin 2030 des mêmes ressources en temps de travail que les directions d'école du cycle d'orientation (Rapport sur mandat 2022-GC-218)

Représentant-e du gouvernement: **Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles**
 Rapport/message: **01.07.2024 (BGC Septembre 2024, p. 3135)**

Discussion

Genoud François (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce rapport et je m'exprime au nom du groupe Le Centre.

Ce rapport résume le mandat qui demandait au Conseil d'Etat d'augmenter le taux d'activité des directions d'école primaire, des adjointes et adjoints ainsi que des heures de décharge afin d'aligner ces dotations avec les directions des cycles d'orientation (CO). Le Conseil d'Etat ne désirait pas se lier à des objectifs chiffrés dans un délai donné et proposait le rejet du mandat. Le Grand Conseil en décidait autrement et le mandat fut accepté assez nettement.

Lors des discussions, la présence d'inspecteurs scolaires posait question. En effet, des directions, des adjoints et des inspecteurs, n'est-ce pas trop ? Dans son rapport, le Conseil d'Etat réaffirme sa position, définie dans la loi scolaire de 2014, de maintenir les structures hiérarchiques nouvellement créées et mises en place selon la loi scolaire en ce qui concerne les autorités scolaires.

Lors des discussions sur la nouvelle loi scolaire, il est très vite apparu qu'un nouveau fonctionnement hiérarchique serait mis en place. Chose faite, et semble-t-il à satisfaction au vu du rapport. Toutefois, il impliquait non pas une disparition, mais une nette diminution des inspectrices et inspecteurs au niveau cantonal. D'où ma question personnelle : est-ce que ce nombre a diminué depuis dix ans ? Si non, pourquoi ?

Concernant la mise en place du mandat, ou plutôt la planification de cette mise en place, le Conseil d'Etat ne prend pas de risque. Il nous avertit que les différents budgets à venir, les changements des autorités en 2027 et suivantes, peuvent tout changer. Et dans sa conclusion, une réalité apparaît, et je cite : "[...] ce plan de mise en œuvre pluriannuel, avec la création d'un nombre important de postes supplémentaires pour augmenter les ressources en EPT des directions des écoles primaires, aura des répercussions sur tous les autres investissements et défis à venir de toutes les Directions du canton."

Réalité, menaces, bonne gestion, peu importe ! Il est vrai que nous discutons de notre école fribourgeoise, pas mal chahutée ces temps, et non pas d'un investissement de construction. Chacun choisit ses priorités.

Le groupe Le Centre prend acte de ce rapport et vous demande d'en faire de même.

Emonet Gaétan (*PS/SP, VE*). Je déclare mon lien d'intérêt avec cet objet : je suis enseignant dans un très grand établissement primaire du sud du canton et je peux voir combien le travail de ma directrice et de son adjointe est important.

M. le Conseiller d'Etat Siggen a annoncé au début de juillet le manco pour boucler le budget 2025 : 100 millions de francs, qui ont peut-être évolué ces dernières semaines. Aussi, après cette annonce, et à la lecture de la réponse du Conseil d'Etat au mandat que nous traitons maintenant, je ne peux qu'être pessimiste, et le commentaire, je cite, "Le Conseil d'Etat prévoit en principe la planification suivante s'agissant de la création d'EPT administratifs supplémentaires pour les directions d'écoles ou leurs suppléances au degré primaire et d'EPT supplémentaires (postes d'enseignement) pour les leçons de décharge au primaire (décharge pour l'exercice d'une tâche particulière), sous réserve des disponibilités financières de l'Etat [...]" me laisse, une fois de plus, dubitatif. Je peux donc supposer que les disponibilités ne seront pas au rendez-vous et qu'il faudra

encore attendre et attendre pour atteindre les objectifs fixés. De plus, la conclusion de la réponse au mandat nous laisse présager une pénurie d'enseignants et d'enseignantes. Mais, s'en préoccupe-t-on ?

Au niveau suisse, au niveau romand et bien sûr au niveau fribourgeois, les associations professionnelles tirent la sonnette d'alarme sur la situation actuelle de l'école et de ses collaborateurs et collaboratrices. L'Association des Directions d'École Primaire du Canton de Fribourg demande depuis plusieurs années des ressources supplémentaires, mais c'est toujours la même réponse. Je suis un ancien dans la profession, j'ai vu de nombreux changements et de nombreux projets prendre forme. Mais hélas, très souvent, certains n'ont pas eu et n'ont pas les effets escomptés, faute de moyens. Je pense notamment à la dotation pour les travailleurs et travailleuses sociaux en milieu scolaire (TSS) qui n'atteint pas les prévisions, voire les promesses. L'école est un service public qui mérite une attention particulière. Certes, les postes d'enseignants et d'enseignantes sont toujours ouverts, mais ce sont les projets entourant l'école qui font les frais des priorisations du Conseil d'Etat.

Sur ces considérations, je prends acte de ce rapport et vous demande, M^{me} la Représentante du Gouvernement, si le plan proposé pourra être tenu. Je me fais beaucoup de soucis pour notre école et son personnel, qui n'a de cesse de se dévouer en mettant l'enfant, l'élève, au centre des préoccupations, mais qui s'essouffle et se sent souvent lâché par les autorités.

Perler Urs (VEA/GB, SE). Gerne nehme ich im Namen der Fraktion Grünes Bündnis Stellung zum Bericht des Staatsrates zum Auftrag, dass die Schuldirektoren der Primarschulen bis 2030 über die gleichen Zeitressourcen für die Führung verfügen wie diejenigen der OS. Ich habe keine direkten Interessenbindungen, aber als Vorsteher des Kollegiums Heilig Kreuz kenne ich die Aufgaben einer Schuldirektion relativ gut.

Wir danken dem Staatsrat für den Bericht und nehmen mit Freude zur Kenntnis, dass klar aufgezeigt wird, wie der Staatsrat mit der schrittweisen Aufstockung der Zeitressourcen der Schuldirektionen der Primarschulen den Auftrag aus dem Jahr 2022 schrittweise umsetzen will. Endlich, nach Jahren der Diskussion, scheint der Weg geebnet. Immer wieder wurden Gründe vorgeschoben, die dies verhindert haben. Die Angleichung der Führungsdotation der Primarstufe und derjenigen der OS ist langfristig für die Gewährleistung einer guten Umsetzung des Schulgesetzes sowie der Lehrpläne der beiden Sprachregionen notwendig.

Die Aufstockung wird dazu führen, dass die Schuldirektionen angemessene Arbeitsbedingungen erhalten, um eine hohe Qualität in den Primarschulen gewährleisten zu können. Aktuell sind die Schuldirektionen der Primarschulen mit den Aufgaben zeitlich so am Limit, dass es unter diesen Gegebenheiten schwierig ist, alle Anforderungen pflichtbewusst zu erfüllen. Konkret leiden dann die Personalführung der Lehrpersonen, die interne Weiterbildung, die Teambildung - Elemente, die massgeblich zur Qualität des Unterrichts beitragen. Um den Schülerinnen und Schülern eine bestmögliche Bildung zu ermöglichen, ist es unabdingbar, dass für die Erhaltung der professionellen Strukturen die benötigten zeitlichen Ressourcen bereitgestellt werden. Nur so kann das reibungslose Funktionieren der Primarschulen in der Zukunft gesichert werden.

Wir waren einzig etwas irritiert über den letzten Satz im Bericht, wo der Staatsrat darauf hinweist, dass dieser mehrjährige Umsetzungsplan Auswirkungen auf alle zukünftigen Investitionen und Herausforderungen aller Direktionen des Kantons haben wird und den bereits im deutschsprachigen Kantonsteil bestehenden Lehrpersonenmangel auf Primarstufe verschärfen könnte. Was möchte der Staatsrat damit sagen? Ist das eine versteckte Drohung für die nächste Budgetrunde?

Mit diesen Ausführungen nehmen wir Kenntnis vom vorliegenden Bericht.

Schneuwly Achim (UDC/SVP, SE). Ich habe keine Interessenbindung und nehme heute Stellung für die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Mit einem Auftrag – unterzeichnet durch Vertreter aller Fraktionen - wurde der Staatsrat aufgefordert, die Stellenprozente der Führung der Primarschule und Orientierungsschule anzupassen.

Der Staatsrat sieht eine indikative Planung vor. Die Zeitressourcen und die administrativen Vollzeitstellen der Schuldirektionen der Primarschule sollen schrittweise aufgestockt werden und bis Ende 2030 denjenigen der Orientierungsschule entsprechen, dies unter dem wichtigen Vorbehalt, dass der Grosse Rat jeweils die Pensen-Erhöhungen im jeweiligen Budget genehmigen wird.

Die SVP-Fraktion bedankt sich für den Bericht und die Planung. Wir bemängeln eine einzige Sache: Warum hat man sich bei der Angleichung nur auf die Primarschule beschränkt? Die Schuldirektionen der Orientierungsschule sind deutlich besser ausgestattet. Warum hat man nicht auch für die Orientierungsschule Anpassungen geprüft? In der heutigen Zeit muss man die Finanzen vor Augen halten. Einsparungen sollen unbedingt geprüft werden.

Die SVP nimmt diesen Bericht zur Kenntnis und bedankt sich dafür.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Ce rapport fait donc suite à l'acceptation par le Grand Conseil du mandat 2022-GC-218, qui demandait une dotation supplémentaire pour les directions primaires afin que cette dotation s'aligne sur celle des directeurs des cycles d'orientation (CO) d'ici 2030.

Le rapport du Conseil d'Etat remplit pleinement ce mandat, puisqu'il prévoit d'augmenter jusqu'à 68 équivalents plein-temps (EPT), d'ici 2030, pour les directions d'écoles primaires et de 22 EPT pour les décharges. Au vu de la pénurie d'enseignants, il est judicieux de procéder à ces augmentations de façon linéaire.

Face à cette augmentation, on peut quand même se demander si le maintien de 11 postes d'inspecteurs est toujours adéquat. Certes, ces postes ont été réduits après la révision de la loi scolaire, mais une nouvelle évaluation des besoins devrait avoir lieu. Le mandat faisait déjà état de cette possibilité d'économies. Le Conseil d'Etat ne semble pas être du même avis. Nous maintenons que cette réflexion devrait quand même se faire, surtout lors de départs à la retraite.

C'est sûr que cette réforme aura un coût, mais pour avoir été proche des activités des directeurs primaires pendant mes années de directrices des écoles de la ville, je sais combien leur travail devient ardu et certainement pas plus facile que celui des directeurs des CO.

Au contraire, il est fini le temps où il n'y avait pas de problèmes de discipline dans les écoles primaires. Je dirais même qu'actuellement, c'est dans les petites classes que les situations sont les plus épineuses, certains enfants n'ayant jamais connu la moindre autorité. On peut quand même se poser la question : jusqu'à quand cela va-t-il durer ? Nous ne pourrions pas augmenter indéfiniment les EPT. Une prise de conscience des parents doit avoir lieu, et rapidement. Le système n'est pas là pour suppléer leurs carences.

C'est avec ces remarques que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport et en prend acte.

Aebischer Eliane (*PS/SP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Co-Schuldirektorin einer Primarschule in Deutschfreiburg.

Ich danke dem Staatsrat für diesen Bericht, welcher aufzeigt, dass mit der Umsetzung des Mandates begonnen wurde, wenn auch mit einem Jahr Verspätung. Die vorgeschlagenen Etappen scheinen mir sinnvoll und entsprechen den Vorgaben des Grossen Rates. Der Grosse Rat hat dieses Mandat klar angekommen, es muss umgesetzt werden wie im Bericht vorgeschlagen und zwar ohne Wenn und Aber und ohne andere Priorisierungen!

Es gibt jedoch einen Satz im Bericht, der so nicht unkommentiert bleiben darf: "Die Umsetzung des Mandates könnte den bereits im deutschsprachigen Kantonsteil bestehenden Lehrpersonalmangel auf Primarschulstufe verschärfen." Für mich grenzt es an Zynismus, in diesem Zusammenhang daran zu ermahnen, dass sich der Fachkräftemangel auf der Primarstufe verschärfen könnte, nur weil nun endlich - nach mehreren Jahrzehnten - Gerechtigkeit in der Anrechnung der administrativen Arbeit auf Primarstufe geschaffen wird. Der Lehrpersonenmangel auf Primarstufe in Deutschfreiburg ist seit einigen Jahren Realität. Was wurde dagegen unternommen? Eine Arbeitsgruppe wurde gegründet und die deutschsprachigen Ausbildungsplätze an der PH Freiburg wurden erhöht. Leider wird damit nicht eine einzige Stelle besser besetzt werden können, da diese zusätzlichen Studienplätze gar nicht erst belegt werden.

Viele Lehrkräfte wandern nach wie vor in den benachbarten Kanton Bern ab – sei es für die Ausbildung oder im Anschluss daran für die Ausübung des Berufes. Hier im Saal höre ich sehr oft das Votum: "Wenn wir für die Wirtschaft nicht attraktiv bleiben und beispielsweise Steuergeschenke machen, wandern die Firmen in andere Kantone ab." Mir ist keine einzige Firma bekannt, welche dies je realisiert hat. Ich kenne aber viele Lehrpersonen, welche nach Bern abgewandert sind. Und niemand davon übt seinen oder ihren Beruf in Bern aus, weil es da schöner ist, weil ein anderer Dialekt gesprochen wird oder weil es sich in der Aare besser schwimmen lässt als in der Saane.

Natürlich sind in Freiburg nicht alle Arbeitsbedingungen schlecht, aber wir sind nun mal nicht konkurrenzfähig mit Bern: Der Lohn ist in Bern nach einigen Erfahrungsjahren höher, Entlastungen für Klassenlehrpersonen werden auch auf Primarstufe seit Jahren gewährt, unbezahlte Urlaube sind auch unter einem Jahr möglich, mit einer individuellen Pensbuchhaltung kann auf persönliche Situationen Rücksicht genommen werden, und und und.... Von all diesen Dingen können wir in Freiburg nur träumen.

Solche wertschätzende und unterstützende Begleitmassnahmen zur Förderung der Attraktivität des Berufes sind die Gründe für die Abwanderung unserer Lehrpersonen - und damit auch für den Lehrpersonenmangel Deutschfreiburgs - und ich finde es mehr als unangebracht, dass man in Zusammenhang mit fairen Zeitressourcen für die Schulführung mit einem Mahnfinger davon spricht, dass dies den Lehrpersonenmangel verschärfen könnte. Ich erwarte, dass der Staatsrat das Thema des Lehrpersonenmangels sehr ernst nimmt und Lösungen sucht und findet, auch wenn aktuell nur Deutschfreiburg davon betroffen ist.

Seit Jahren schaut man mehr oder weniger tatenlos zu, wie immer mehr Stellen mit nicht qualifiziertem Personal besetzt werden müssen.

Anstatt das Übel an der Wurzel zu packen, sucht man nun in der Umsetzung des vorliegenden Mandates einen Mitschuldigen.

Es ist zudem nicht akzeptabel, dass schon wieder damit gedroht wird, andere, ebenso dringende Baustellen im Bildungsbereich oder in anderen Direktionen nicht anzugehen, weil dieses Mandat bereits hohe Kosten verursacht. Ja, über 12 Millionen Franken sind viel Geld, welches investiert werden muss. Für mich ist es dennoch unverständlich, warum man uns lediglich im Bildungsbereich bei einer grösseren Investition immer gleich damit einschüchtert, dass dann andere Projekte nicht umgesetzt werden können. Warum ist das so? Warum liest man so eine Drohung nie in einer Botschaft, wenn es beispielsweise um 30 Millionen Franken für eine Strasse geht? Warum neigt man ausschliesslich im Bildungsbereich dazu, einzelne, längst notwendige Ausgaben gegeneinander auszuspielen? Erlauben Sie mir zum Abschluss einen Vergleich aus unserem Alltag: Es käme niemandem von uns in den Sinn, dem eigenen Kind keine Winterkleidung zu kaufen, nur weil es bereits neue Sommerkleider erhalten hat.

Bonvin-Sansonens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Le Conseil d'Etat est conscient de l'inégalité des ressources à disposition des directions des écoles primaires et des cycles d'orientation pour l'accomplissement de leurs tâches.

Il soumet au Grand Conseil une mise en œuvre progressive du mandat. Il est prévu, d'une part, la création échelonnée de postes administratifs supplémentaires, et d'autre part, l'ajout de postes d'enseignement sous forme de leçons de collaborateurs. Ces postes-là permettront de soutenir les directions d'écoles pour des tâches particulières au niveau de l'école primaire. La planification de cette mise en œuvre court jusqu'en 2031.

Toutefois, le Conseil d'Etat doit attirer votre attention sur la situation financière du canton, annoncée problématique pour plusieurs années à venir. Il convient également de tenir compte des autres mandats à mettre en œuvre, notamment la création de postes supplémentaires pour le travail social en milieu scolaire. Le financement prévu sur plusieurs années représente une charge financière importante pour le budget global et le plan financier.

Ce défi, vous allez le voir lors de la parution du budget, oblige le Conseil d'Etat à orienter ses priorités en conséquence. Ce qui semblait encore possible début juillet doit être réévalué aujourd'hui.

Et pour répondre à la question du député Emonet, qui demande si le plan proposé pourra être tenu, nous sommes encore actuellement en discussion sur ce budget. Il n'est pas encore bouclé, et la réponse pourra être donnée uniquement quand il sera bouclé. Les discussions sont encore en cours.

Als positive Mitteilung möchte ich Ihnen aber mitteilen, dass der Staatsrat in einem ersten Schritt nebst den erforderlichen Unterrichtsstellen für das kommende Schuljahr zusätzlich vier VZE für Entlastungslektionen, sogenannte Mitarbeiterlektionen, gesprochen hat. Diese stehen den Schuldirektionen der Primarschulen gemäss Aufteilung zwischen den Unterrichtsamtern, SEnOF und DOA bereits zur Verfügung.

J'aimerais mentionner encore quelques éléments. Tout d'abord, le Conseil d'Etat confirme la pertinence de l'organisation des autorités scolaires en vigueur aujourd'hui. Il n'envisage pas de réduire ou de supprimer les 11 postes d'inspecteurs et inspectrices scolaires. Les structures hiérarchiques mises en place depuis dix ans constituent l'un des points forts de l'école obligatoire fribourgeoise.

Pour répondre à la question du député Genoud : effectivement, il y a eu une baisse de 6,5 équivalents plein-temps (EPT) des inspectrices et inspecteurs suite au passage à la nouvelle loi scolaire. Mais ce qu'il faut dire aussi, c'est que leur rôle a totalement changé. Leur nom est resté le même, mais par contre, leur cahier des charges et leur mission sont totalement différents. Il est clair que ni les directions d'écoles, ni les services de l'enseignement ne pourraient s'en sortir sans le travail important et nécessaire des inspectrices et inspecteurs.

Zweitens: Eine Erhöhung von Administrativstellen erfolgt jeweils auf den 1. Januar, hingegen können zusätzliche Unterrichtsstellen jeweils auf Schuljahresbeginn am 1. August besetzt werden.

Il faut savoir que les directions d'écoles sont des postes administratifs, donc ils sont dans un cycle de l'année civile.

Die mehrfach genannte Ungleichbehandlung betreffend der zur Verfügung stehenden zeitlichen Ressourcen zwischen den Schuldirektorinnen und Schuldirektoren der Primar- und Orientierungsschulen soll etappenweise und zielgerichtet aufgehoben werden.

Les coûts supplémentaires nécessaires à la création d'un total de 68 EPT de postes administratifs et de 22 EPT de postes d'enseignement pour des leçons de décharge constitueront un vrai défi pour le Conseil d'Etat. Ils ne profiteront pas seulement aux directions des écoles primaires, mais à tous les élèves, aux enseignants des 1H-8H et à la qualité de l'école fribourgeoise.

En conclusion, le Conseil d'Etat constate, effectivement, qu'avec une augmentation du nombre de postes de directions d'écoles au niveau primaire, l'attractivité de l'école fribourgeoise sera garantie, et même augmentée, à long terme. Et si on s'inquiète de la pénurie, qui est encore un défi pour l'école fribourgeoise, je peux vous informer que la situation est maîtrisée à Fribourg. Tous les postes ont pu être repourvus pour cette rentrée scolaire. La situation est toujours tendue du côté germanophone, mais néanmoins, tous les postes, comme je vous l'ai dit, ont été repourvus également du côté germanophone. Et puis, il y a effectivement une bonne nouvelle : nous avons un nombre record d'inscriptions dans notre Haute Ecole pédagogique (HEP), également du côté germanophone, ce qui veut dire que ce métier est encore attractif chez nos jeunes et c'est tant mieux pour l'avenir de l'école.

Je vous remercie de prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Election (autre) 2024-GC-182

Un membre de la Commission des grâces, des pétitions et des motions populaires, en remplacement de Paola Ghielmini Krayenbühl

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 99; rentrés: 98; blancs: 2; nuls: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Alexandre Berset*, par 86 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Tina Raetzo: 3 / Daphné Roulin: 2 / Laurent Bronchi: 1 / Benoît Glasson: 1 / Sophie Tritten: 1 / David Papaux: 1 / Bruno Clément: 1.

Election (autre) 2024-GC-180

Un membre suppléant de la Commission des naturalisations, en remplacement de Paola Ghielmini Krayenbühl

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blancs: 1; nuls: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Laurent Bronchi*, par 96 voix.

A obtenu des voix M. François Ingold: 1.

> La séance est levée à 12 h 00.

Le Président:

Adrian BRÜGGER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*